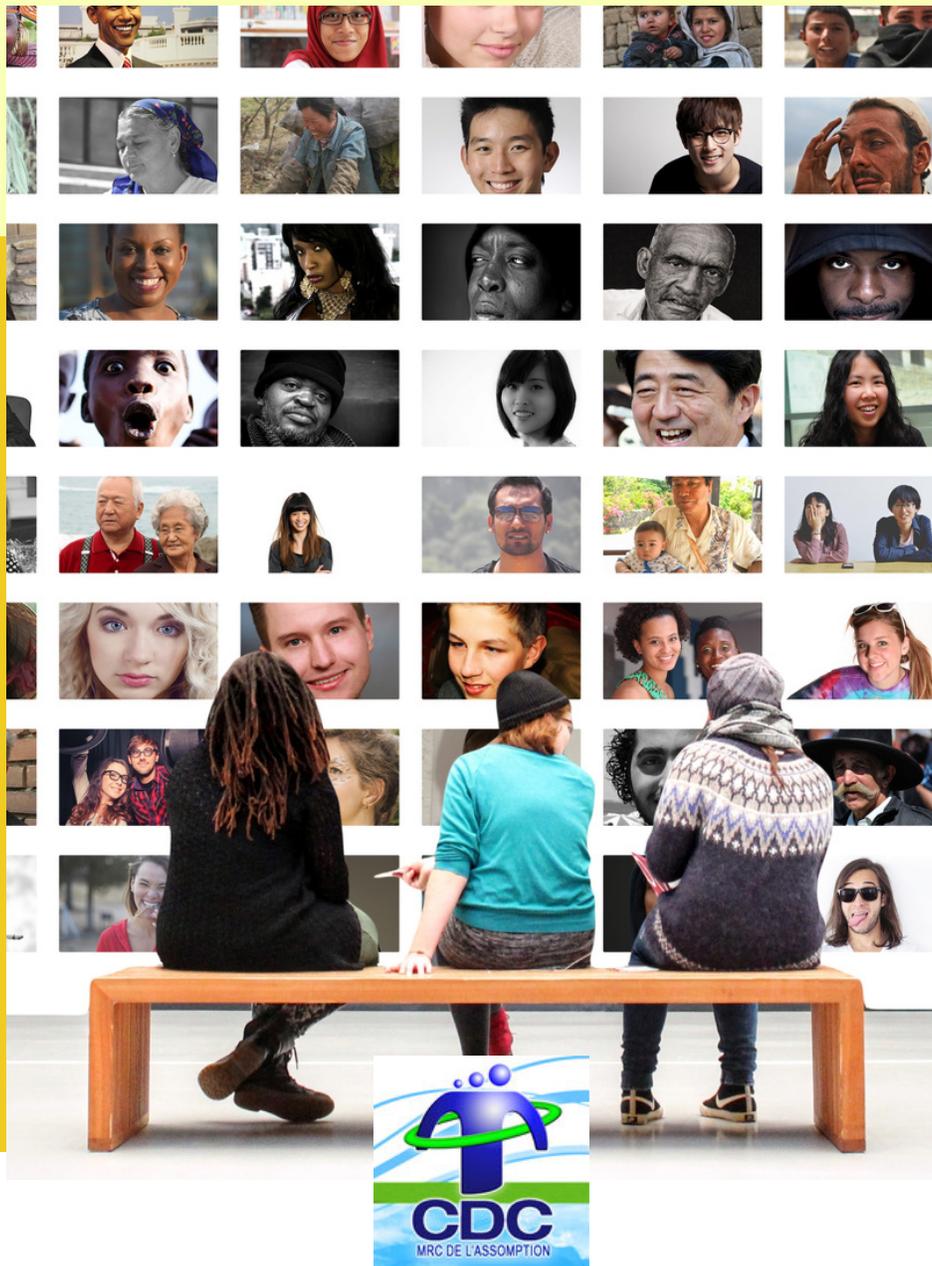


ANALYSE SOMMAIRE ET LOCALE

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023



EFFECTUÉE PAR L'ÉQUIPE ET LES ORGANISMES MEMBRES DE LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE MRC DE L'ASSOMPTION

REPRÉSENTER L'IMPACT LOCAL

Introduction

Le présent document est produit par la Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption avec trois objectifs, chacune des mesures du PAGIEPS ayant des sections associés à ceux-ci :

- **Les sections en jaune** : Vulgariser et résumer le PAGIEPS 2017-2023 ainsi que les mesures qu'il contient, pour favoriser la diffusion et une meilleure connaissance de la part de ses organismes membres et partenaires;
- **Les sections en blanc** : Recenser sommairement en mars 2023 les impacts locaux perçus de l'application des mesures du PAGIEPS via les témoignages d'organisations membres de la CDC, mettant en lumière les enjeux, les réussites, les améliorations et la force de l'écosystème communautaire dans la MRC de L'Assomption;
- **Les sections en bleu** : Rappeler les éléments du court portrait rédigé en 2018 qui présentait une simple analyse des statistiques, activités et/ou services offerts dans la MRC de L'Assomption en lien avec les mesures du PAGIEPS. Ceci afin de favoriser une plus grande connaissance des actions locales effectuées par les organisations membres de la CDC MRC de L'Assomption ainsi que certains de ses partenaires.

Mise en garde

Le conseil d'administration de la CDC MRC de L'Assomption souhaite mettre en garde la lectrice ou le lecteur :

- Considérant les limites de nos ressources financières et humaines, le présent document ne peut pas être considéré comme étant exhaustif et complet. Nous n'avons pu consulter adéquatement tous les membres de la CDC, ni leurs partenaires : nous ne sommes pas en mesure actuellement de dresser un portrait juste et exact de l'ensemble des services et activités locales en lien avec les mesures du PAGIEPS. Nous souhaitons être clair : toute erreur, méconnaissance ou omission de notre part n'est pas volontaire; il vous est possible de contacter les organisations citées ou la CDC pour obtenir plus de précisions ou pour préciser certains éléments et nous en informer;
- Par ailleurs, certains éléments présentés dans l'analyse locale sont parfois accompagnés de réflexions qualitatives régulièrement soulevées dans notre milieu. Ce document ne se veut pas une prise de position officielle, ni de la CDC, ni de ses membres ou partenaires. Le conseil d'administration de la CDC souhaite générer tout de même auprès de la lectrice et du lecteur des pistes de réflexion connues dans notre milieu. Nous tenons à présenter explicitement que rien ne vaut un débat et des échanges collectifs et constructifs, et ce, pour clarifier certaines nuances qui pourraient être utiles dans les réflexions autour des notions complexes sommairement présentées ici. La CDC est ouverte aux discussions, nous invitons n'importe qui souhaitant élaborer davantage ces notions avec nous à nous joindre.

Le conseil d'administration espère que ce document atteindra ses objectifs de vulgarisation et d'information, tout en permettant de mieux orienter nos actions futures, ensemble, solidairement.



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez consulter les versions intégrales et abrégées du PAGIEPS, ainsi que la liste des projets locaux et régionaux issus des Alliances pour la solidarité sous la rubrique **Publications** du site Internet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale via les liens suivants :

- PAGIEPS (version complète) : www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf
- PAGIEPS (version abrégée) : www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023_synthese.pdf
- Alliances pour la solidarité (projets locaux/régionaux) : www.prefetslanaudiere.com/wp-content/uploads/2022/05/projets-soutenus-v.-22.pdf

Vous pouvez joindre la CDC aux coordonnées suivantes :

Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC)

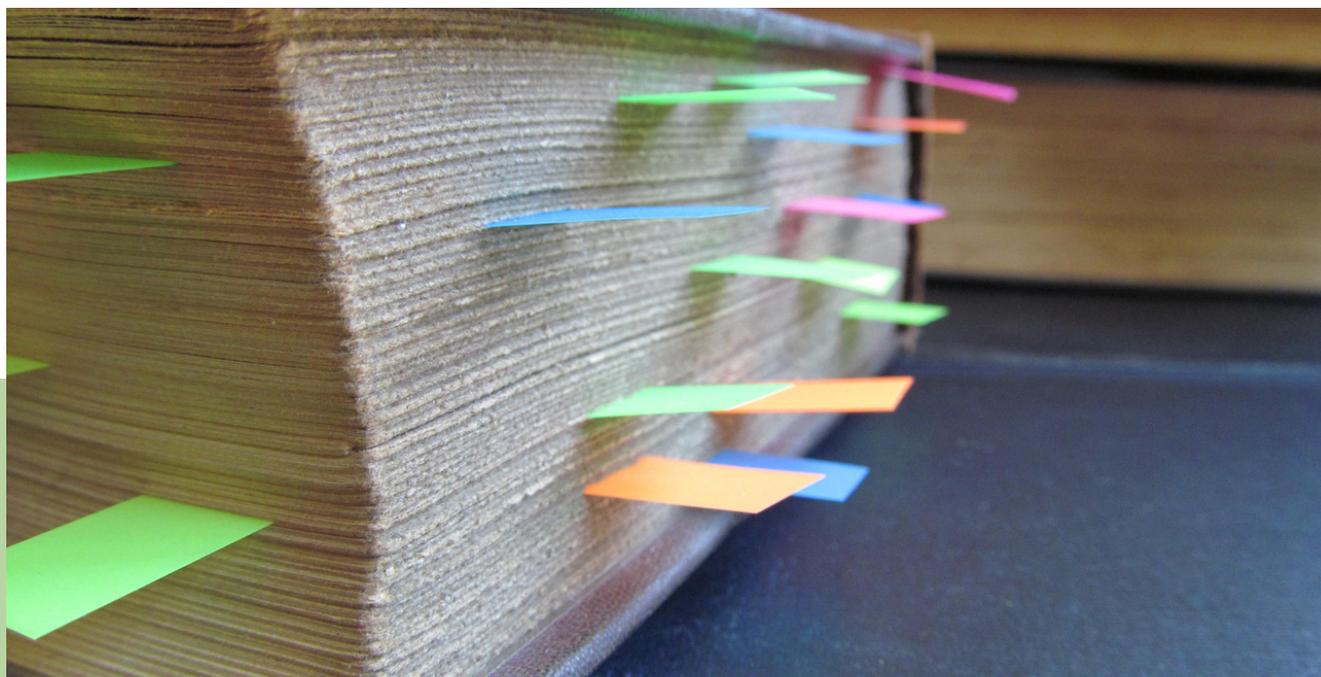
50, rue Thouin - Centre à Nous

Repentigny (Québec) J6A 4J4

T. : 450.313-0228 - info@cdclassomption.org - www.cdclassomption.org

Ce document a été produit en mars 2023

Le conseil d'administration souhaite remercier pour la production de ce document :
Félix Rousseau-Martin, Sébastien Guernon, Julie Cossette, Andrée-Ann Bouchard
ainsi que tous les organismes membres ayant accepté de partager leurs connaissances.



Mesure 1 - Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi

Montant total : 1,247 G\$ sur 5 ans – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Un revenu de base sera accordé aux adultes prestataires de la Solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et bénéficiant du Programme de Solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois. La mise en œuvre se fera de façon progressive d'ici 2023 (passant de 12 749\$ à 18 029\$ par an pour une personne seule), puisque des changements législatifs et réglementaires sont requis afin d'en faire un revenu minimum garanti.

En exemple : changements législatifs afin que les prestations de Solidarité sociale reçues dans le cadre de cette mesure puissent être cumulables avec d'autres types de revenus (emploi à temps partiel par exemple) plutôt que de réduire la prestation selon les revenus supplémentaires gagnés (ce qui est le cas actuellement : tout ce qui excède 100\$ de revenu par mois est déduit de la prestation de Solidarité sociale du mois suivant).

État de la situation actuelle (2023) : Dans un souci de mise à jour du portrait sociodémographique (2018) aux niveaux local et régional, mentionnons que 2464 personnes étaient prestataires de l'Assistance sociale dans la MRC L'Assomption en date de mars 2022 [1]. Dans la région de Lanaudière, c'est un total de 5773 personnes qui bénéficient du Programme de Solidarité sociale (qui ont des contraintes sévères à l'emploi), tandis que 5692 personnes sont prestataires du Programme d'Aide sociale, dont 2386 ont des contraintes temporaires (toutes situations familiales confondues, incluant les personnes seules), en date de novembre 2022 [2].

Effective depuis le 1er janvier 2023, l'introduction du revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi était une mesure vivement attendue par nos organismes membres et les citoyens concernés. Par exemple, il a été possible de confirmer le rehaussement des montants perçus par une personne seule bénéficiant du Programme de Solidarité sociale résidant aux logements adaptés avec services Les Amandiers. Ce montant s'élevait à un peu plus de 1500\$/mois.

Le Tournesol de la Rive-Nord, organisme communautaire et alternatif en santé mentale actif depuis 1992, explique que, selon les données, une personne ayant développé une contrainte sévère à l'emploi a seulement 20% de chances d'intégrer le marché du travail. Par ailleurs, devoir être prestataire de la Solidarité sociale depuis au moins 66 mois affecte l'effet incitatif de cette mesure pour un individu récemment déclaré ayant une contrainte sévère à l'emploi.

Tout en accueillant et en appuyant majoritairement cette mesure, certains organismes relèvent par contre un nouveau défi qui se pointe à l'horizon : plusieurs organismes ont la chance de compter parmi leurs équipes des bénévoles qui pourront maintenant être rémunérés pour leur travail grâce à cette mesure. Ces organismes souhaiteraient pouvoir répondre présents pour transformer ces bénévoles en travailleurs, mais leurs ressources limitées, par manque de financement gouvernemental à la mission, nuisent à leur capacité de le faire.

(Suite)



[1] INSPQ, Portail de l'Infocentre de santé publique du Québec, Taux d'assistance sociale, version juillet 2016 (mise à jour octobre 2022).

[2] MESS (Direction de l'analyse et de l'information de gestion), Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, novembre 2022.



Certains organismes recensent que, malgré la hausse des prestations reçues pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et l'incitatif positif d'intégrer le marché du travail, des défis d'intégration sont toujours omniprésents du côté de certains employeurs. L'accueil, la prise en charge et la valorisation des prestataires de la Solidarité sociale dans les lieux professionnels nécessitent des mesures d'adaptation concrètes et durables qui dépassent parfois la motivation d'une personne avec un handicap à surpasser des obstacles structurels significatifs. Il est constaté que cet effet systémique porte ainsi à renforcer les préjugés à l'égard des personnes handicapées au lieu de les déconstruire.

Il est aussi nécessaire d'indiquer que la valeur intrinsèque des augmentations de prestations varie d'une localité à une autre. Les besoins, ressources et dépenses usuelles d'une personne vivant sur la Solidarité sociale à L'Épiphanie ne seront pas les mêmes que ceux d'une personne installée à Repentigny.

Une personne souffrant d'une contrainte sévère à l'emploi temporaire tombe entre les mailles du filet des programmes en place, puisque son statut ne peut être pris en charge dans les critères d'éligibilité de Services Québec. Même principe pour quelqu'un bénéficiant de primes du Régime des rentes du Québec ou d'une couverture d'assurances collectives.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : En 2013 [3], le nombre de personnes dans les familles (selon le concept de définition de "famille de recensement", ce qui exclut, en exemple, les personnes seules) ayant un faible revenu est de 4550 dans la MRC de L'Assomption. En 2015 [4], 20 484 personnes de 65 et plus dans la MRC de L'Assomption ont dû avoir recours à diverses prestations de supplément au revenu et 33% d'entre eux (6832) ont reçu le supplément de revenu garanti. En mars 2017 [5], il y avait 3463 prestataires de l'assistance sociale (de dernier recours ou de Solidarité sociale) dans la MRC de L'Assomption. Ce nombre n'inclut pas les enfants, les personnes âgées ni les personnes sans chèques. Dans Lanaudière, le taux de prestataires de Solidarité sociale (avec contraintes sévères à l'emploi) est de 59% [6].

Nous pouvons donc estimer qu'en mars 2017, il y avait 2044 prestataires de Solidarité sociale (avec contraintes sévères) dans la MRC de L'Assomption qui pourraient potentiellement être admissibles (selon les modalités non divulguées en 2018) à la mesure de revenu minimum garanti du PAGIEPS. Nous pouvons également estimer avec ces données recensées, qu'entre 2013 et 2017, le nombre de personnes (partiellement comptabilisées) ayant recours à des mesures de soutien au revenu se situe à plus de 26 000 personnes dans la MRC de L'Assomption (personnes seules à faible revenu, les personnes de 65 ans et plus ayant recours à des suppléments au revenu, les enfants ainsi que les prestataires d'aide de derniers recours ou de solidarité sociale). Ceci représenterait plus de 20.9% de la population (soit 1 personne sur 5), sans comptabiliser les personnes sans chèques non-recensées.

Nous souhaitons souligner un exemple typique de personne sans chèque qui n'est pas comptabilisée dans les statistiques et que nous retrouvons en organisme communautaire dans notre MRC : une personne qui vit avec un conjoint ayant un comportement violent et contrôlant, qui travaille pour l'entreprise de celui-ci sans revenu déclaré, étant considéré à la charge de son conjoint. Elle n'est donc pas admissible aux prestations et aux services de dernier recours si elle souhaite se sortir de cette situation de violence conjugale. Le temps d'effectuer un changement d'emploi et de trouver un nouveau logement pour devenir autonome, c'est le revenu du conjoint qui sert à l'évaluation du niveau de revenu. Elle a donc le choix de devenir itinérante ou de retourner avec le conjoint ayant un comportement violent.

[3] CISSS de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, Taux de faible revenu après impôt des familles, version février 2017.

[4] CISSS de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, Prestataires du Supplément de revenu garanti, version septembre 2016.

[5] INSPQ, Portail de l'Infocentre de santé publique du Québec, Taux d'assistance sociale, version juillet 2017.

[6] MTESS, Statistiques mensuelles des trois programmes d'assistance sociale, mars 2017. Rapport de l'Infocentre de santé publique du Québec. Mise à jour le 12 juillet 2017.

Mesure 2 - Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme Objectif emploi

Montant total : 580,3 M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En utilisant l'exemple des personnes seules, en plus des indexations annuelles régulières :

- Sans contraintes sévères à l'emploi : augmentation progressive jusqu'en 2021 des prestations d'Aide sociale de dernier recours, passant de 52% à 55% de la mesure du panier de consommation (MPC) (9 389\$ à 9 929\$ par an);
- Avec contraintes sévères à l'emploi ET non concernées par la première mesure (66 mois sur les derniers 72) : augmentation progressive jusqu'en 2021 des prestations de Solidarité sociale de 70,8% à 77,6% de la MPC (donc, 12 749\$ à 13 985\$ par an).

État de la situation actuelle (2023) : Les hausses de prestations comme incitatifs à l'employabilité sont accueillies de manière mitigée par les organismes locaux, dont les membres nécessitent des dépenses de plus en plus importantes pour permettre une transition réussie vers le monde du travail. Les nouvelles augmentations financières n'ont que peu d'impact sur la capacité et la motivation d'une personne à se déplacer physiquement à ses rendez-vous de prise en charge professionnelle. À titre d'exemple, le Centre d'intégration professionnelle pour femmes (CIPL) à Repentigny doit investir de ses propres ressources dans le déplacement de sa clientèle pour prendre part aux ateliers de réinsertion professionnelle, provenant parfois de l'extérieur de la MRC, pour s'assurer d'une prise en charge optimale. Le Centre d'action bénévole (CAB) MRC L'Assomption, sur-sollicité dans le créneau du transport, offre un service d'accompagnement bénévole par véhicule, mais doit prioriser le transport pour des rendez-vous médicaux ou sociojuridiques sur son territoire. Notons aussi qu'il n'y a pas de transport adapté accessible par le biais de ce service, les bénévoles ayant des véhicules adaptés étant une denrée plus que rare.

Il est important de réitérer que, malgré l'accès numérique aux documents de prestations pour les programmes gouvernementaux, d'autres barrières s'ajoutent. Certaines personnes en situation de vulnérabilité n'ont tout simplement pas accès à un réseau internet, à un ordinateur, à une imprimante, voire parfois ni même à un téléphone (oui, ça existe encore en 2023 !). Des problématiques physiques (déficiences visuelles, tactiles, etc.) et/ou mentales freinent aussi l'autonomie d'individus à remplir ces documents officiels, complexifiant les démarches bureaucratiques aux alternatives numériques parfois insolubles.

Sous une autre loupe, les organismes œuvrant dans le secteur de l'emploi et de l'intégration en immigration soutiennent que les programmes d'aide financière de dernier recours sont une nécessité pour certains, comme une famille monoparentale réfugiée devant survivre (littéralement) avec des personnes à charge dans un contexte d'adaptation multiple. Pour d'autres personnes prêtes à s'intégrer au marché du travail, Objectif Emploi amène une approche encadrante et responsabilisante pour les prestataires, mais lourde en charge de suivi pour les agents professionnels au sein des organismes. Au-delà de montants forfaitaires additionnels, les organismes socioprofessionnels doivent prôner l'application d'une approche globale énergivore et lourde de risques (épuisement professionnel, roulement de personnel, frictions supplémentaires avec les agents gouvernementaux, etc.) pour espérer que les fonds administrés atteignent adéquatement l'impact voulu.



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 :

« L'adulte qui présente des contraintes sévères à l'emploi est une personne qui éprouve de graves problèmes de santé, c'est-à-dire dont l'état physique ou mental est manifestement déficient ou altéré, de façon permanente ou pour une durée indéfinie; et dont les caractéristiques socioprofessionnelles (études et expériences de travail) limitent ses possibilités d'accéder à un emploi [7]. »

Il existe plusieurs situations où des personnes n'obtiennent pas le statut de personne à contraintes sévères. Malgré que chaque cas soit unique, ces situations se produisent régulièrement dans notre MRC (1 à 2 cas par mois rapportés informellement à la CDC). Nous ne citons en exemple ici qu'une seule situation de la sorte : une personne ayant une maladie dégénérative l'empêchant physiquement d'écrire, qui se fait remettre des formulaires "papier" à remplir pour obtenir le statut de personne à contraintes sévères lors de sa sortie d'un séjour hospitalier de 6 semaines et qui, suite à la retenue de ses prestations de derniers recours pour non-production mensuelle de la déclaration régulière, est sans un sou. Cette dernière était devenue, statistiquement, une personne sans chèque et n'apparaît plus dans les statistiques régulières.

Mesure 3 - Agir pour que plus de personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus Montant total : 1M\$ sur 5 ans - Revenu Québec (RQ)

Ce que c'est : Soutien supplémentaire aux divers organismes communautaires offrant des programmes de bénévoles soutenant la production des déclarations de revenus annuelles des personnes à faibles revenus afin qu'elles puissent bénéficier des prestations et des crédits d'impôts auxquels elles ont droit.

État de la situation actuelle (2023) : Selon nos informations, dans la MRC, seul le Centre d'action bénévole (CAB) MRC L'Assomption offre un service d'aide à l'impôt connu sous le nom du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), administré conjointement par l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec. Le CAB se voit ainsi comme la source de référencement pour ce type de service par bon nombre d'organismes de la MRC.

Pour l'année 2021-2022, ce sont plus de 1176 heures de bénévolat qui ont été enregistrées par 16 bénévoles ayant produits 2921 déclarations de revenus pour des personnes à faibles revenus selon le rapport annuel produit par l'organisme (une baisse significative causée par la pandémie et le manque de ressources pour la promotion du services). Ces cliniques d'impôt sont disponibles aux comptoirs du CAB à Repentigny et à L'Épiphanie.

Le CAB MRC L'Assomption a dû user de tactiques sanitaires supplémentaires durant la pandémie, entre autres, faire l'envoi d'enveloppes d'impôts aux clients après 48h de quarantaine et rouvrir les cliniques d'impôts en 2021 à l'aide de toutes les précautions d'aseptisation. Malgré la possibilité d'effectuer les déclarations d'impôts en ligne, plus de 75% de la clientèle du CAB préfère remplir/faire remplir leurs documents physiquement par mesure de sécurité (ou d'insécurité numérique), d'accès ou d'habitude. Cette réalité dévoile plusieurs défis pour les bénévoles de l'organisme, notamment la difficulté de remplir efficacement les déclarations d'impôts par téléphone (moyen privilégié durant la pandémie et toujours en utilisation), ainsi que les frais de déplacements (à même son propre financement) encourus pour transporter, aller-retour, les bénéficiaires (ou leurs documents) de la résidence à la clinique d'impôts.



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Le Service Bénévole Comté L'Assomption (SBCA) effectue la production de rapports d'impôts pour personnes à faible revenu depuis 1998 à l'aide d'une équipe de bénévoles formée annuellement par l'Agence de Revenu du Canada et par Revenu Québec. Dans les dernières années, ce sont plus de 4000 rapports d'impôts qui sont produits annuellement par le SBCA. Le CEGEP régional de Lanaudière à L'Assomption offrait également en 2015-2016 une clinique d'impôts effectuée avec les étudiants inscrits au cours « Fiscalité des particuliers », mais nous n'avons pas de données ni s'il y a eu des suites les années subséquentes.

Mesure 4 - Modifier certains paramètres de l'aide financière de dernier recours et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail

4.1. Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale

Montant total : 8,9M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En 2017, une personne ou un couple qui ont un revenu de travail peuvent gagner jusqu'à 100 \$ par mois sans que le montant gagné réduise leur prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale. Cette exemption sera portée à 200 \$ par mois pour un ménage composé d'un adulte et à 300 \$ par mois pour un ménage composé de deux adultes.

État de la situation actuelle (2023) : Selon les témoignages recueillis, il s'agit d'un gain intéressant, mais marginal dans un contexte où une personne bénéficiant du Programme de Solidarité sociale limite substantiellement ses options professionnelles et celles de son/sa conjoint(e) résidant à la même adresse pour continuer à percevoir sa prestation sans pénalité. Il est considéré que ce ne sont que quelques heures de travail applicables qui peuvent être enregistrées, minant une intégration socioprofessionnelle soutenue pour une personne motivée ayant des contraintes sévères à l'emploi (temporaires ou permanentes).



4.2. Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'une aide financière de dernier recours

Montant total : 8,9M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Un supplément au revenu de travail correspondant à 10 % du revenu de travail net qui excède les exclusions applicables pour une période maximale de 12 mois cumulatifs. Par exemple, pour un revenu net mensuel de 500 \$, une exemption de 200 \$ sera appliquée de base (nouvelle mesure 4.1. ci-dessus), puis pour les 300 \$ restants, la personne prestataire recevra un supplément de 30 \$ (soit 10 % x (500 \$ - 200 \$)).

Note : Calcul d'un revenu net de 200\$ = 18 heures par semaine au salaire minimum qu'un prestataire peut travailler avant de se faire couper ses prestations (2018).

État de la situation actuelle (2023) : Comme nous l'avons cité à la mesure précédente (4.1), il s'agit d'un gain, mais d'un gain marginal. Nous avons eu l'impression que, au-delà de nos efforts de vulgarisation des calculs applicables, nos organismes membres dans le domaine de l'employabilité s'imprégnaient d'un sentiment de confusion face à l'agencement des suppléments de revenus percevables pour leur clientèle. Cette complexité s'est vue exacerbée par le manque de communication/d'explication par les agents de Services Québec lorsque sollicités par ces mêmes organismes, minant ainsi des efforts de complémentarité au détriment de la population cible.

4.3. Modifier le calcul de la contribution parentale

Montant total : 7.8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En modifiant le calcul de la contribution parentale, il y aura une augmentation du nombre d'enfants adultes pour qui le revenu des parents ne sera pas pris en compte.

État de la situation actuelle (2023) : L'impact de cette mesure n'est pas concrètement recensé par nos membres au niveau local. L'injection de nouvelles sommes pour motiver l'avancée des jeunes dans le domaine professionnel ou scolaire semble bénéfique en termes d'implémentation, mais ne semble pas être mesurable localement du point de vue des organismes communautaires.



4.4. Bonifier les primes au travail

Montant total : 260M\$ sur 5 ans - Ministère des Finances du Québec (MFQ)

Ce que c'est : Les 3 types de primes au travail (générale, adaptée et supplément) permettent une majoration du revenu, selon un taux appliqué sur le revenu du travail. Elles sont accordées aux prestataires d'une aide financière de dernier recours (en montants supplémentaires) mais aussi aux travailleurs à faible et à moyen revenu (en crédits d'impôts). Cette mesure augmentera de 2,5% (pour une personne seule) la prime de travail générale (29,5% à 32,1%) ainsi que la prime au travail adaptée pour personnes ayant des contraintes sévères (11% à 13,6%). De plus, les conditions d'admissibilité au supplément de la prime au travail seront élargies afin de la rendre accessible à un plus grand nombre de prestataires.



État de la situation actuelle (2023) :

Les organismes membres de la CDC consultés accueillent favorablement des mesures financières permettant d'alléger le fardeau fiscal des personnes les plus vulnérables.

Des interrogations ont été soulevées par rapport aux pourcentages de relèvements des primes en fonction du taux d'inflation (surtout durant l'année 2022-2023), exposant l'intérêt d'implémenter une formule d'indexation pour rendre les incitatifs plus structurants pour les personnes bénéficiaires.

4.5. Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires
Montant total : 3,4M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Accorder aux personnes et aux familles prestataires une exclusion mensuelle de 100 \$ pour les dons reçus sous forme monétaire. Les proches des personnes recevant de l'aide financière de dernier recours ou des prestations du Programme Objectif emploi leur donnent parfois de petits montants d'argent qui sont actuellement comptabilisés et déduits de la prestation reçue, considérés comme des revenus imposables.

État de la situation actuelle (2023) : Aux vues des organismes, il semble que l'introduction de cet avantage fiscal n'ait pu influencer significativement les individus bénéficiant des Programmes gouvernementaux cités. Les dons en argent comptant, ainsi que les cadeaux, sont souvent offerts par des proches et ne sont pas déclarés par les prestataires (par omission inconsciente ou consciente).

4.6. Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale

Montant total : 68M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Une aide directe aux enfants adultes souhaitant poursuivre des études secondaires en formation générale dont les parents bénéficient d'un programme d'aide financière de dernier recours ou de prestations du Programme objectif emploi. Donc, plutôt que de donner un supplément de 265\$ aux parents sans prestations à l'enfant majeur, ce dernier pourra avoir un statut d'adulte et recevoir directement une prestation de 888\$ pendant ses études secondaires.

État de la situation actuelle (2023) : Aux vues des organismes, il a été difficile de voir l'impact concret de cette mesure au niveau local, mais la mesure semble être incitative en permettant à un jeune adulte d'obtenir un revenu régulier pour motiver son retour aux études. À ce qui a trait à l'identification et le suivi impliqué, le Programme Objectif emploi semble être la plateforme ayant le plus d'impact à l'égard d'un jeune pour qu'il soit soutenu dans une démarche d'insertion professionnelle ou dans l'entreprise d'une formation.





4.7. Accorder un boni au maintien en emploi

Montant total : 38,1M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Boni de 1 000\$ pour le maintien en emploi durable pour les personnes qui cessent de bénéficier de programmes gouvernementaux tels que l'Aide sociale, la Solidarité sociale ou le Programme Objectif emploi sous certaines conditions.

État de la situation actuelle (2023) : Les organismes en employabilité mettent de l'avant le suivi rigide par lequel doivent passer les bénéficiaires en vue d'obtenir le boni, dont des rencontres quotidiennes et d'autres modalités strictes qui nuisent à l'intérêt de percevoir l'incitatif. Par exemple, cette mesure implique que la personne requérante doit avoir occupé un ou des emplois à temps plein pendant 12 mois consécutifs, ce qui est particulièrement difficile pour une clientèle dans une situation de grande précarité.

Mesure 5 - Programme Objectif emploi

Montant total : 45,6M\$ sur 5 ans (déjà financé) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Des allocations mensuelles supplémentaires de participation plus généreuses pour favoriser l'engagement des participantes et participants à des mesures d'accompagnement :

- 165 \$ par mois pour la recherche active d'emploi et le développement des habiletés sociales;
- 165\$ par mois pour le développement des habiletés sociales;
- 260 \$ par mois par adulte ou 390 \$ par mois par adulte responsable d'une famille monoparentale pour le développement de ses compétences.

État de la situation actuelle (2023) : Comme il en a été mentionné à l'actualisation de la mesure 2 du PAGIEPS (page 5), le transport reste l'un des enjeux majeurs à la bonne conduite du programme. La proximité au marché du travail agrandit substantiellement les chances de réussites d'un individu à transiter vers un milieu professionnel, ce qui implique que les acteurs du communautaires doivent se munir de nouveaux mandats pour que leurs bénéficiaires soient avantagés au niveau d'options de débouchés possibles.

Plus encore, les organismes communautaires et socioprofessionnels travaillent non seulement sur l'application de la bonne conduite de cette mesure, mais aussi en amont pour bâtir la confiance, la persévérance et les attributs permettant aux personnes vulnérables d'adhérer aux programmes d'employabilité tels qu'Objectif emploi. Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière - Repentigny (CIPL) a mis sur pied le service TANDEM qui permet d'encadrer de manière adaptée et personnalisée toute femme éloignée du marché du travail dans une démarche de pré-employabilité. En collaboration avec d'autres organismes de la MRC de L'Assomption comme plateaux de travail et lieux d'apprentissages (St-Vincent-de-Paul, Les Collatines de L'Épiphanie, etc.), une travailleuse du CIPL accompagne les personnes à se revaloriser pour la diriger vers la prochaine étape d'autonomie professionnelle.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Il existe plusieurs mémoires produits par diverses organisations nationales en regard aux bienfaits et aux difficultés que rencontre ce programme. Nous citons ici un exemple local d'une difficulté : le déplacement vers les bureaux de Services Québec des prestataires sans voitures des municipalités comme L'Épiphanie (ville et paroisse) ou St-Sulpice, particulièrement dans un contexte de monoparentalité. Les conséquences d'une absence à une rencontre sont sans équivoque : coupure non seulement des suppléments, mais également des prestations de base. Par ailleurs, suite aux diverses restructurations des dernières années, certains services et/ou activités ont été transférés aux bureaux régionaux de Services Québec à Joliette, ce qui nuit davantage aux démarches des personnes prestataires.

Mesure 6 - Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences

Montant total : 33,8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Augmentation de 6\$ par semaine (45\$ à 51\$) le supplément aux prestations de base pour les personnes qui entreprennent un parcours vers l'emploi en participant aux mesures de formation et/ou aux programmes préparatoires à l'emploi.

État de la situation actuelle (2023) : Dans la MRC, les projets pilotes du CJE mentionnés en 2018 « Jeunes en action » et la reconfiguration « Départ@9 » se sont vus repris par le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA). L'objectif des initiatives était de cibler et d'encadrer les jeunes vivants ou ayant vécu des difficultés durant leur parcours scolaire en développant leurs capacités et en valorisant leur retour potentiel dans un environnement académique ou professionnel.

Selon les témoignages terrains, la mise en œuvre de ces projets et le référencement des jeunes décrocheurs ou à risques de décrocher du CSSDA vers des ressources complémentaires ont été fracturés par plusieurs facteurs. L'application "top-down" minant la volonté des directions scolaires à mettre en place efficacement « Jeunes en action » et ses dérivés, la pandémie et la détresse psychologique des jeunes comme problèmes de fonds persistants, ainsi que le manque de personnel généralisé en sont quelques éléments centraux.

Il ressort qu'une meilleure prise en charge des programmes doit être opérée à travers une coopération efficace entre les écoles, les ressources du CSSDA, le Carrefour Jeunesse-Emploi L'Assomption et les autres entités communautaires (incluant le Programme Objectif emploi de la mesure 5 du PAGIEPS).

D'une autre part, les mesures de formation subventionnées ainsi redirigées des organismes en employabilité vers le CSSDA ont mis en lumière des orientations dites « politiques » causant dédoublement de missions, une perte d'expertise des organismes ayant développé des services locaux adaptés et, de facto, une baisse de rentabilité d'impacts. Les critères de sélection rigides, le manque de flexibilité envers la personne requérante, ainsi qu'une dissociation entre la démarche professionnelle et la réalité individuelle en amont du MTESS / Services Québec sont des faits recensés par nos organismes membres.



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL), dont la mission est d'améliorer les conditions socioéconomiques des femmes par le biais de leur intégration ou de leur réintégration sur le marché du travail, dans des emplois traditionnels ou non traditionnels, offre un des rares programmes préparatoires à l'emploi dans notre MRC. Le CIPL offrait également depuis 25 ans des mesures de formation subventionnées par le MTESS en collaboration avec la Commission scolaire des Affluents (CSA), avec une approche globale agençant aux formations des services d'employabilité et de soutien psychosociaux. Mais en 2015, ces fonds pour les mesures de formation dans Lanaudière, incluant seulement le volet employabilité, ont été transférés à la CSA.

Au Carrefour Jeunesse-Emploi L'Assomption il y avait le programme « Jeunes en action » (activités de préparation à l'emploi). Celui-ci a été transformé : le « Départ@9 » est similaire mais ne permet plus de faire des groupes d'intervention (seulement en approche individuelle) et doit être de plus courte durée.



Mesure 7 - Soutenir la formation des jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

7.1. Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans

Montant total : 354 000 \$ (déjà financé) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : 4 projets pilotes dans 4 Commissions scolaires (à déterminer) pour aider 75 jeunes décrocheurs (en tout) dont les parents sont prestataires d'aide sociale.

État de la situation actuelle (2023) : Le programme Créneau est toujours en application par le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) L'Assomption dans une visée de prévention chez les jeunes.

Le CJE n'est pas au courant d'un projet pilote d'aide envers des jeunes décrocheurs par le CSSDA. Hormis la possibilité qu'une initiative prototypée n'ait pas été implémentée localement, il apparaît que des enseignants ne connaissent pas l'existence ou la mission du CJE. Ce manque de reconnaissance nuit à une complémentarité de services et de ressources pouvant durablement agir sur de jeunes décrocheurs par un accompagnement soutenu.

Un exemple de réussite partenariale existe entre l'école secondaire l'Envolée de Repentigny et le CJE où les jeunes qui décrochent (ou en voie de décrocher) de leurs parcours scolaires sont directement référencés au CJE pour maximiser la prise en charge et leur faire découvrir les alternatives multiples.

Malgré les changements de directions de l'institution scolaire, ce rapport s'est pérennisé par la valeur manifeste de cette coopération pour le bien-être des jeunes ciblés (ex : participation à des événements du CJE, valorisation du plateau de travail PLACARD & cie, etc.).

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 :

Le Carrefour Jeunesse Emploi offrait sur notre territoire un programme d'accompagnement ayant des cibles similaires (IDÉO 16-17). Maintenant, le financement de ce type d'initiative est fusionné avec d'autres fonds dans le programme Créneau carrefour-jeunesse.

7.2. Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité des projets misant sur l'implication sociale

Montant total :4,5 M\$ sur 5 ans (déjà financé)- Ministère du Conseil Exécutif (MCE) - Secrétariat à la jeunesse (SAJE)

Ce que c'est : Bonification du programme Créneau carrefour-jeunesse pour permettre aux CJE de développer des projets pilotes locaux. Les principaux objectifs poursuivis par le Créneau sont :

- encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études (volet 1) et soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité afin de favoriser l'acquisition de leur autonomie sur les plans personnel et social (volet 2);
- multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans des projets d'entrepreneuriat (volet 3), de bénévolat (volet 4) et de volontariat (volet 5);
- favoriser l'accès et la présence des jeunes dans des lieux décisionnels (volet 6).

État de la situation actuelle (2023) : Le Programme Créneau du Carrefour Jeunesse-Emploi L'Assomption est reconnu comme un catalyseur d'implication sociale et de rehaussement d'estime de soi pour les jeunes. Toujours actif, il permet aux jeunes de prendre part à des projets de bénévolat, de volontariat et d'entrepreneuriat ayant une retombée significative pour la collectivité.

Une de ces initiatives consistait au nettoyage de déchets jonchant sur les berges de la rivière L'Assomption en valorisant le leadership des jeunes dans leur action et en leur permettant de sensibiliser la population sur les effets bénéfiques de telles entreprises.

Notons que divers autres organismes œuvrent dans des finalités similaires hors Programme Créneau, notamment les Maisons des jeunes de la MRC de L'Assomption (MDJ L'Accès et le QG de Repentigny, MDJ L'Escapade de L'Assomption, MDJ Le Loft de L'Épiphanie et MDJ Le Rivage de St-Sulpice) qui travaillent dans une optique de prévention à même leurs missions pour encourager la jeunesse à prendre part à des projets aux retombées positives pour la communauté.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Les initiatives du CJE s'inscrivant dans les cibles du nouveau programme Créneau carrefour-jeunesse sont multiples. Nous citons deux exemples : dans le volet volontariat (volet 5), l'accompagnement des jeunes dans le projet de rafraîchissement de la peinture des locaux de la cuisine collective « La Joyeuse Marmite » puis, dans le volet persévérance scolaire (volet 1), l'embauche conjointe d'un enseignant avec le Centre La Croisée qui se déplace au CJE pour offrir l'enseignement aux raccrocheurs vulnérables en ayant les intervenants du CJE sur place pour les accompagner dans une approche plus globale.

En plus du financement reçu par le biais du Créneau carrefour-jeunesse, le financement à la mission du CJE est devenu en 2014-2015 du financement de « services d'aide à l'emploi » ce qui est plus limitatif qu'auparavant. Mais l'énergie de l'équipe du CJE et le partenariat local et régional favorisent une réponse plus complète aux besoins locaux et de beaux projets sont en cours d'élaboration.



7.3. Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme

Montant total : 15 M\$ sur 5 ans – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutien financier au programme « Passeport pour ma réussite », développé en Ontario, et présent dans 6 communautés québécoises défavorisées (Mashteuiatsh, Lachine, Pointe-St-Charles, Verdun, Shawinigan et Sherbrooke). La mission est principalement orientée sur 4 piliers d'actions :

- La coordination de 4 soirs par semaine d'aide aux devoirs dans divers lieux dans la communauté;
- Des billets d'autobus et des bons donnant droit à des repas de mérite selon les présences en classe, en plus d'une bourse de 4000\$ pour payer des études post-secondaire;
- Des séances de mentorat bénévole pour les élèves de 2e et 3e secondaire ainsi que des séances de mentorat professionnel ou lié à une spécialité pour les élèves de 4e et 5e secondaire;
- Des conseillers-ressources parents-élèves-écoles, intermédiaire neutre entre la communauté, les parents, les écoles secondaires, les élèves et le programme Passeport.

État de la situation actuelle (2023) : La Coopérative Action Jeunesse L'Assomption (CAJA), dont le projet "Mentors actifs, Jeunes actifs" faisait partie de sa mission, n'est plus en opération depuis 2017-2018. Ce projet dédié aux enfants du primaire et secondaire mobilisaient les intervenants des Maisons des jeunes de L'Assomption et de L'Épiphanie pour développer de jeunes modèles au secondaire promouvant des valeurs altruistes, la persévérance scolaire et de saines habitudes de vie auprès des jeunes du primaire.

Cette initiative est en mort cérébrale depuis l'apparition de la pandémie, malgré une tentative de la repartir au printemps 2022 à travers les services de gardes des écoles. Le manque de ressources (financières et humaines), la difficulté d'entretenir les rapports entre les jeunes, les parents, les intervenants des MDJs en période de COVID-19 et la détérioration du lien de confiance circonstanciel des écoles affiliées au projet aura eu effet sur la mise en œuvre efficace de Mentors actifs, Jeunes actifs. Un projet démontrant des retombées très positives auprès du développement de l'entregent des jeunes et de leur confiance en eux, mais dont les conditions de réussites ont été malheureusement altérées.

Malgré tout, les acteurs du communautaires et autres partenaires mentionnés dans notre analyse de 2018 continuent de travailler ambitieusement et sous plusieurs volets préventifs pour faire en sorte que les jeunes de la MRC décrochent leurs premiers diplômes.



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 :

- Aide aux devoirs : Certaines Maisons des Jeunes offrent des services d'aide aux devoirs sur une base régulière aux adolescents, parfois même aux jeunes du primaire. Malheureusement, la portée de cette action demeure limitée car il s'agit d'une activité incluse dans la mission de base de ces organismes, mission qui est sous-financée. Plus récemment, la Fondation à deux pas de la réussite offre un service de tutorat à l'école primaire à Charlemagne. Nous savons aussi que les bibliothèques de Repentigny effectuent de l'aide aux devoirs mais n'avons pas validé auprès des autres municipalités.
- Des bourses sont accessibles, de façon limitée par le biais de critères parfois très spécifiques : critères de performance (sportive, culturelle), critères d'admissibilité, performance scolaire, etc., mais nous n'avons pas connaissance de bourses d'études locales spécifiquement liées à la réussite éducative de jeunes vulnérables ou marginalisés.
- Mentorat : Aucune pratique formelle de mentorat social individualisée n'est connue auprès des adolescents dans nos communautés, ce type d'intervention s'effectue plutôt à même les actions globales des organisations sociocommunautaires (Carrefour Jeunesse Emploi, Maison des Jeunes, Coopérative Action Jeunesse l'Assomption (CAJA), etc.).
- Plusieurs ressources spécialisées sont accessibles dans nos communautés (Commission scolaire, CISSS, organismes communautaires). L'Avenue, justice alternative offre un service de médiation citoyenne et médiation scolaire qui peut servir de conseiller neutre lors de situations conflictuelles entre les parents, les organisations et les jeunes sous toutes ses formes. Le Carrefour Jeunesse-Emploi, à l'intérieur de ses propres services, agit également d'une façon similaire à titre d'intervenant reconnu par les partenaires dans un rôle de pivot central au cheminement des jeunes adolescents.

Mesure 8 - Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre

Montant total : 3M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Par l'intermédiaire des services publics d'emploi, les services-conseils en matière de gestion des ressources humaines, notamment en gestion de la diversité, seront intensifiés. En exemple : le gouvernement publiera le guide à l'intention des entreprises intitulé « Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée », qui traite des meilleures pratiques en gestion des ressources humaines en matière de diversité.

(Suite)





État de la situation actuelle (2023) : La pandémie et la raréfaction de main d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité ont intensifié la sollicitation de services des organismes membres de la CDC. Nous dénotons que les employeurs d'entreprises privées contactent directement les organisations en employabilité pour combler leurs besoins pressants, en plus de passer par le bureau de Services Québec de Repentigny (Emploi-Québec).

Pour les organismes, notons que plusieurs ont pu bénéficier de telles mesures, particulièrement en lien avec le remboursement de frais de formation, de développement de compétences ou de démarches administratives en lien avec la gestion RH. Nous relevons également que ce type de mesure pourrait être révisé pour investir autrement, considérant que la majorité des organismes sont membres et s'inscrivent dans la programmation et les services de formation du Centre régional de formation de Lanaudière (CRFL). La mission du CRFL ciblant la formation et le développement de compétences dans les organismes rend la mesure moins attrayante; le renforcement du financement à la mission du CRFL étant potentiellement plus adéquat comme alternative à des services plus "PME" que pour la réalité sociocommunautaire.

Par ailleurs, dans un autre ordre d'idée, le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL) offre la possibilité d'afficher les offres d'emplois externes, en plus d'offrir aux gestionnaires d'entreprises des ateliers de formation contre le harcèlement, la sensibilisation sur les enjeux de diversité dans l'environnement de travail, et plus encore. Le Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de L'Assomption (SAFIMA) collabore avec le CIPL pour promouvoir ces ateliers afin de répondre aux besoins du milieu.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Le Service aux entreprises de Services Québec Repentigny (Emploi-Québec) offre des services-conseils et un soutien financier pour aider à : obtenir de l'information sur le marché du travail; afficher un poste gratuitement et recruter du personnel sur le Web; recruter et embaucher du personnel; optimiser la gestion des ressources humaines et former le personnel; découvrir les meilleures pratiques d'affaires; remplir certaines obligations légales.

Suite au Forum « Les bottines suivent les babines » en décembre 2014, plusieurs organismes sociocommunautaires et partenaires en employabilité se sont réunis pour former le Comité sensibilisation aux entreprises à l'insertion professionnelle. Ce comité cible la promotion de l'insertion professionnelle auprès des entreprises locales pour divers types de candidats (immigration, jeunesse, femmes, personnes avec limitation fonctionnelle, etc.). En exemple, la vidéo promotionnelle « Osez la diversité » produite par le comité : <https://youtu.be/qUNJPDYJVdA>

Par ailleurs, chacun de ces organismes et partenaires détient une expertise en services-conseils et accompagnement des entreprises locales pour la gestion de la diversité et le maintien durable en emploi en plus d'avoir des candidatures à proposer (Carrefour Jeunesse Emploi, Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière, Essor II et Perspectives nouvelles – Service GLOBE; autres partenaires du comité : Commission scolaire des Affluents, Centre intégré de Santé et Services sociaux de Lanaudière, CDC MRC de L'Assomption et Bureaux des députés provinciaux locaux (Lise Lavallée et François Legault)).

Grâce à la transversalité des divers services, il serait souhaitable que le Service aux entreprises de Services Québec puisse travailler de pair avec le comité dans les efforts locaux.

Mesure 9 - Investir dans les logements sociaux

9.1. Améliorer l'offre de logements sociaux

Montant total : 242,7M\$ sur 5 ans (déjà financé) – Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : 226,4M\$ déjà annoncé par la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la construction de 3000 logements sociaux plus un investissement supplémentaire de 16,3M\$ dans le maintien du Programme Rénovation Québec, qui appuie financièrement les municipalités de toutes tailles pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

État de la situation actuelle (2023) : Depuis 2020, l'organisme Regard en Elle offre un service de logements de 2e étape pour les femmes victimes de violence conjugale et a reçu un financement de la SHQ pour la construction de leur bâtiment. Le Pas de Deux a aussi obtenu le feu vert pour des résidences supervisées pour jeunes adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme à Terrebonne. Ce projet de résidences supervisées est en fin de construction.

La coopérative d'habitation Havre du petit village prépare une deuxième phase d'agrandissement à Repentigny qui accueillera 76 logements, dont la moitié bénéficieront du Programme de supplément au loyer (PSL) pour les personnes à faibles revenus. Dédiée à offrir un milieu de vie axé sur la bienveillance, le partage et la participation collective, la coopérative entretiendra un partenariat avec Le Pas de Deux pour fournir 10 logements de plus dans son immeuble pour des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle. Ce projet devrait s'ériger vers 2025 et pourra compter sur l'appui du Programme d'habitation abordable Québec issu de la SHQ. Des phases 3 et 4 sont en gestation.

Le Plan d'Action Collectif Territorial Engagée (PACTE) de la MRC L'Assomption possède un comité porteur "logement" axé sur la priorité de Promouvoir le développement de logements sociaux, communautaires, abordables et en favoriser l'accès. L'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud (OMHLS) étant fiduciaire, le comité de concertation regroupe plusieurs acteurs (élu(e)s, organismes communautaires et partenaires) dédiés à augmenter l'offre de logements pour les personnes vulnérables dans une approche intersectorielle. Cette démarche se voit financée par la Fondation Lucie et André Chagnon en complément à l'enveloppe des Alliances pour la Solidarité à la mesure 11 du PAGIEPS (voir page 21) par le biais de La Démarche Lanaudoise (Table des préfets de Lanaudière).

Notons qu'en période de post pandémie et d'inflation soutenue, l'impact sur le prix des loyers et des taux d'intérêt a exacerbé la demande des citoyens pour des logements adaptés et à loyers modiques. Certains organismes ont dû revoir ou annuler des projets d'expansion en considérant ces nouvelles réalités. Il est aussi important de signaler que plusieurs conventions signées par l'OMHLS et le gouvernement du Québec pour financer les immeubles sociaux arrivent à échéance en 2023. Sans renouvellements, cette situation laisse présager que certains projets ne pourront maintenir des loyers réduits pour leurs locataires, impliquant une baisse drastique du nombre d'unités de logements abordables disponibles sur le marché et la dégradation des ensembles immobiliers faute de budget pour les rénovations.

Le scénario est alarmant compte tenu du fait que la MRC de L'Assomption est la 2e MRC dans Lanaudière avec la proportion la plus élevée de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, avec plus d'un ménage sur quatre vivant dans un logement subventionné dont une ou plusieurs normes de qualité, de taille et d'abordabilité ne sont pas conformes [8].

(Suite)



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Par le passé, le Programme AccèsLogis Québec a permis la réalisation de projets de logements tels que le Manoir des Seigneurs (80 logements personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie + 10 logements adaptés pour personnes handicapées physiques), le Havre du petit village (100 logements pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie) et Accès-Logement Repentigny (76 logements pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie). Un projet porté par Regard en Elle (Maison 2e étape) de 6 logements transitoires pour femmes (avec ou sans enfants) victimes de violence conjugales est accepté et déposé à la SHQ dans ce programme depuis 2014, mais l'engagement des fonds du programme se fait toujours attendre.

Il existe également deux projets connus en cours d'élaboration : un projet concerté de logements supervisés en santé mentale ciblant un site dans le Sud de Lanaudière (Terrebonne ou Repentigny) ainsi que celui de l'organisme « Le Pas de deux », ciblant la création de deux immeubles à logements supervisés pour personnes ayant une déficience intellectuelle (un immeuble dans chaque MRC du Sud de Lanaudière). Ces projets ne sont pas encore déposés auprès de la SHQ car ils sont encore en quête de sites pour le développement des projets.

9.2. Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle

Montant total : 4M\$ sur 5 ans - Ministère de la Santé et des Services sociaux(MSSS)

Ce que c'est : Mettre en place des équipes d'accompagnement pour favoriser l'intégration et le maintien en logement des personnes en situation d'itinérance. Investissement additionnel de 4 M\$ au programme du Ministère de la Santé et des Services sociaux, s'inscrivant en complémentarité avec le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 intitulé Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance et du présent plan d'action.

État de la situation actuelle (2023) : Comme nous l'avons indiqué dans notre analyse initiale de 2018, les besoins en matière d'accompagnement pour les personnes itinérantes sont toujours présents, mais moins notables que les MRC environnantes. Deux cafés de rue (à Terrebonne et Joliette) offrent leurs services pour un soutien limité aux personnes les plus vulnérables. Les organismes d'hébergement d'urgence, tels que les Auberges du Cœur (Joliette) et la Maison Oxygène à L'Assomption sont mobilisés dans l'accompagnement de plusieurs types de clientèles, dont les personnes en situation d'itinérance, mais ne semble pas recevoir de financement du présent Plan gouvernemental dans une optique de prévention.

Le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) a été créé en juin 2020 par l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud (OMHLS) afin de soutenir les citoyens des différentes municipalités qu'il dessert dans leur recherche de logement. Le SARL met en place des mécanismes d'urgence pour les ménages à risque de situation d'itinérance, notamment autour de la période cruciale du 1er juillet. Les prestataires des services du SARL se voient recevoir un accompagnement représentatif de leurs besoins. Plus de deux ans suite à sa mise en opération, le SARL a accompagné au-dessus de 200 ménages dans la MRC de L'Assomption dans leur recherche de logement.

Travail de Rue Repentigny (TRR) reste l'organisme phare de la MRC en termes de premier contact avec les personnes vivant une situation d'itinérance.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Selon Travail de Rue Repentigny (TRR), il y a du mouvement de façon régionale dans Lanaudière pour le Plan d'action interministériel. La Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL), le Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL) (instance officielle du réseau public au dossier) et d'autres sont à l'affût et souhaitent que des fonds reviennent à la région. Pour l'instant, rien n'est décidé et les besoins sont identifiés un peu partout (Joliette, Terrebonne), mais pas dans la MRC de L'Assomption. Dans notre MRC, il n'y a que TRR comme "représentants" de la MRC en itinérance car il n'y a aucun hébergement d'urgence, ni Café de rue ou autre organisation apparentée... cela dit, les besoins sont peu présents en comparaison avec les autres MRC.



9.3. Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance

Montant total : 500 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Santé et des Services sociaux(MSSS)

Ce que c'est : Rénover un ou des bâtiments (ressources d'hébergement reconnues) qui requièrent des rénovations (fenêtres, toitures, etc.), de façon à ce que les résidents (personnes en situation d'itinérance) bénéficient de meilleures conditions d'hébergement.

État de la situation actuelle (2023) : Il nous est difficile de recenser actuellement si les organismes de notre MRC, voire de la région, ont pu recevoir une aide monétaire issue de cette enveloppe. La Maison Oxygène, Regard en Elle, l'hébergement d'urgence la Hutte et le Service de crise de Lanaudière avec un point de service à Repentigny ont potentiellement soumis des demandes.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Les ressources d'hébergement ayant pignon sur rue dans notre MRC sont les Services de Crise de Lanaudière (soutien et hébergement en cas de crises majeures évitant une hospitalisation) et Regard en Elle (soutien et hébergement pour femmes (avec ou sans enfants) victimes de violence conjugale). Nous doutons par contre que ces ressources soient considérées comme étant en lien avec l'itinérance, ce faisant, elles ne seraient pas admissibles à cette mesure.



Mesure 10 - Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables

Montant total : 38,8M\$ sur 5 ans - Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : Accorder une subvention gouvernementale supplémentaire liée aux projets AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), projets qui en sont toujours aux étapes préliminaires ou pour lesquels les logements n'ont pas été attribués en 2017.

État de la situation actuelle (2023) : Selon nos témoignages, peu ou pas d'avancées n'ont été effectuées dans la MRC de L'Assomption vis-à-vis cette enveloppe. Malgré l'engouement pour le concept des logements abordables, les procédés d'octroiement et leur gestion n'a pas été développés pour leur mise en œuvre concrète.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Advenant que le projet de l'organisme Regard en Elle (Maison 2e étape) ne puisse pas recevoir des fonds en lien avec la mesure 9.1 (Programme AccèsLogis), il est « possible » que des fonds puissent être dégagés par le biais de cette seconde mesure. Par ailleurs, les projets n'ayant pas encore trouvé de sites (santé mentale et Le Pas de deux) devront passer leur tour : cette mesure concerne seulement les projets déjà reçus par la SHQ. Nous souhaitons mentionner que le financement annuel à la mission du GALOP n'est que de 35 000\$ pour l'accompagnement et le soutien aux projets de logements sociaux dans l'ensemble de Lanaudière : ce financement n'est pas touché par les différentes mesures du présent PAGIEPS.

Mesure 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité

Montant total : 160,1M\$ sur 5 ans -Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Investissement total de 160,1M\$ sur 5 ans au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui doit développer des ententes dans chacune des régions du Québec, ententes basées sur les Alliances pour la solidarité du dernier plan d'action gouvernemental pour la Solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS). Ceci afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux. Par ailleurs, le gouvernement « invite » les partenaires concernés à prévoir des mécanismes entraînant une implication directe des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

État de la situation actuelle (2023) : L'attribution du financement de l'Alliance pour la solidarité sous le FQIS s'est opérée par l'entremise de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) au niveau régional, responsable d'élaborer l'ensemble des priorités via une tournée de consultations avec les acteurs des différents territoires de MRC et régionaux en janvier et février 2019. En parallèle, un financement de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) permet un soutien aux divers processus de concertation en complément; ainsi, l'Alliance pour la solidarité est fusionnée pour laisser place à La Démarche lanauoise pour la lutte à la pauvreté et la réussite éducative.

Le comité local en développement social, appelé PACTE de la MRC de L'Assomption, ralliant les organismes et partenaires locaux dans une démarche territoriale, a pu s'approprier quatre priorités phares : 1) Promouvoir le développement de logements sociaux, communautaires, abordables et en favoriser l'accès; 2) Soutenir les parents et les enfants dans le développement de leurs compétences et de leurs capacités, afin de favoriser leur épanouissement; 3) Développer une communauté bienveillante, tolérante, inclusive et ouverte à la différence; 4) Améliorer la connaissance et la reconnaissance mutuelle entre les institutions et les organismes.



L'aspect "appel de projets" lié au volet "Alliance" (FQIS) de "La Démarche" (TPL) a mené au financement de six initiatives locales : Accompagnement des citoyens et reconnaissance des organismes (Centre à Nous) ; Plateforme web Bénévolons L'Assomption (Centre d'action bénévole L'Assomption) ; Programmes Option et Alter Égaux (Carrefour jeunesse-emploi L'Assomption) ; Bienveillance en action (Association québécoise des droits des retraités L'Assomption) ; Projet A.D.N (Maison des jeunes L'Épiphanie).

Un sentiment d'ambivalence des organismes découle de cette mesure. D'une part, on ne peut pas être contre la vertu des projets développés, qui ont un impact local évident : l'enveloppe de financement permet de mettre sur pied d'innovants projets ponctuels qui bénéficient à plusieurs organismes et individus de par leur portée. En exemple, les services du Carrefour informationnel et social 211 (Centre à Nous) orientent des individus vivant ou prône à vivre de la vulnérabilité vers les ressources sociocommunautaires adéquates dans une optique d'approche globale, améliorant la prise en charge et permettant aux organisations du milieu de pouvoir compter sur un intermédiaire de liaison proactif. Autre exemple, le projet Bienveillance en action (AQDR) a permis d'aller promouvoir directement auprès des citoyens les services sociocommunautaires pour réduire leur isolement et offrir des références adaptées.

D'un autre côté, il advient que les organismes communautaires doivent financer leurs missions par du développement de projet avec une date d'échéance et de fin, à l'instar d'une bonification de leur financement récurrent. Le protocole d'allocation fragmente la durabilité des actions entreprises par l'écosystème communautaire, de facto les structures et ressources d'organismes mêmes, qui dépendent d'applications de projets retenues pour fonctionner.

(Suite)

Ainsi, simplement dit, la majorité des projets (pour ne pas dire tous) sont des actions qui auraient pu être financé à même un rehaussement à la mission des organismes porteurs. Il est grandement discutable pour plusieurs, au niveau logistique et de l'efficacité, d'utiliser "l'action concertée" ou "l'action collective" pour justifier autant d'énergie, de temps et de ressources locales pour concerter les organismes et partenaires simplement pour, en bout de ligne, financer des actions qui se seraient faites quand même si on avait tout simplement mieux financé la mission des organismes.

D'autres membres perçoivent également que les priorités locales ciblées et les initiatives choisies par les structures locales et régionales issues de "La Démarche" semblent grandement influencées par des orientations politiques (municipales) et ne répondent qu'indirectement aux causes et conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ainsi, la perception qu'on utilise des fonds de la Loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour faire du développement local « de municipalité » reste présente, mais il est clair qu'il y a confusion entre le financement des projets (Alliance-FQIS) et le financement des structures et des démarches (FLAC-TPL).

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : 6 priorités locales ciblées dans le cadre de la démarche du PARSIS en 2011 : services méconnus, autonomisation des personnes, sécurité alimentaire, soutien à domicile déficient, manque d'arrimage local et régional puis insertion sociale et professionnelle. Projets locaux financés dans le cadre du PARSIS :Création d'une popote roulante (Popote roulante Rive Nord); Cuisinons L'Épiphanie (Cuisines collectives La Joyeuse Marmite); Cultivons ensemble (Jardins du Méandre); Moi et ma santé mentale (Le Tournesol de la Rive Nord); Mon retour en emploi, un pas à la fois (Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière); Médiation citoyenne (L'Avenue, justice alternative); Mentorat au cœur de la diversité (Service d'aide à la famille immigrante MRC de L'Assomption) puis Concert'Action - Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (CDC MRC de L'Assomption).

Pour Lanaudière, dans le document « L'Alliance lanauoise pour la solidarité et l'inclusion sociale - Sa mise en place » en mai 2014, dont la finalité était « Faire de Lanaudière une région où il fait bon vivre et où les conditions de vie soient des plus satisfaisantes pour tous », on y indique que « D'ici la fin du PARSIS, en 2015, les principales étapes à franchir pour le Comité de pilotage porteront sur ce qui suit :

- Le soutien à la TPDSL dans la mise en place du mécanisme régional sur les arrimages;
- La préparation et la tenue d'une rencontre annuelle de l'Alliance dont les objectifs sont les suivants :
 - Informer et sensibiliser les partenaires sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);
 - Officialiser la mise en place de l'Alliance;
- La planification et la réalisation de l'évaluation du PARSIS;
- La transmission à la Conférence administrative régionale (CAR), lorsque requis, des propositions du Comité de pilotage en vue d'optimiser l'action gouvernementale sur la solidarité et l'inclusion sociale.»

À notre connaissance, le mécanisme régional sur les arrimages porté par la TPDSL se poursuit encore aujourd'hui mais le nombre d'acteurs mobilisés autour de cet arrimage a diminué. Par ailleurs, suite à l'abolition de la CRÉ Lanaudière en 2015, diverses initiatives régionales multisectorielles se poursuivent (G14, TPDSL, PLI, etc.), mais une confusion locale demeure quant aux objectifs de chacun et de leur lien avec l'Alliance lanauoise qui doit, en principe, servir aux objectifs de la Loi-7 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.





Mesure 12 - Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social

Montant total : 2,3M\$ sur 5 ans - Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : Bonifier l'accompagnement des personnes en logement social, directement dans leur milieu de vie, en soutenant la mise en place de projets favorisant la mobilisation et la coordination d'initiatives portées par les acteurs publics locaux et régionaux, prioritairement en matière d'alphabétisation, de développement des compétences, d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration des personnes immigrantes, de sécurité alimentaire et de culture.

État de la situation actuelle (2023) : La Coopérative de solidarité Havre du Petit Village a obtenu 42 900\$ pour une période de deux ans afin de mettre sur pied leur projet « Ensemble : on bouge... pour une vie en santé ». Ce projet sollicitait la participation des jeunes à des activités avec les aînés dans un but de faire de la prévention et la promotion d'une vie active chez les aînés.

D'autres projets mobilisateurs ont aussi perçu des fonds de la SHQ entre 2018 et 2020. Parmi ces derniers, citons « Jardinons ensemble » qui consistait à installer cinq bacs de jardinage surélevés pour les locataires aînés du HLM de Mascouche avec l'appui d'un intervenant communautaire, « Au jeu ! » permettant l'aménagement d'un espace de socialisation intergénérationnel adapté pour les jeunes et moins jeunes de 3 HLM pour familles et un HLM pour aînés), ainsi que le projet de l'« Association des locataires de L'Épiphanie » s'inscrivant dans le même esprit rassembleur à travers l'aménagement d'espaces verts près des aires de jardinage pour favoriser une vie communautaire extérieure (bancs, tables, balançoires).

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Ces fonds provenant de la SHQ sont remis au réseau de la santé régional (CISSSL). Dans Lanaudière, les services aux aînés en logements sociaux ont été priorités et sont offerts par le biais d'agentes de liaison dans les OMH et les autres logements communautaires associés, ce qui répond à des besoins mais moins dans les priorités ciblés par cette mesure. Par ailleurs, l'organisme Habitations Ciné des Cœurs à Charlemagne effectue ce type d'intervention à même sa mission auprès de parents âgés de moins de 25 ans ayant des enfants de moins de 5 ans. L'organisme s'associe avec plusieurs partenaires pour offrir des interventions au sein même du milieu de vie ou à proximité et vient de recevoir dans les derniers mois un financement récurrent du CISSSL (PSOC) après 7 années d'efforts soutenus suite à divers désengagements de diverses instances publiques.





13.3. Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO

Montant total : 4,3M\$ sur 5 ans – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ce que c'est : Soutien financier versé à la Fondation OLO dont la mission est de favoriser le développement global des enfants en limitant l'insécurité alimentaire des femmes enceintes et familles à faible revenu en mettant à leur disposition une offre alimentaire (œufs, lait, orange) ainsi que de l'accompagnement.

État de la situation actuelle (2023) : Le CISSS de Lanaudière déployait une ressource spécialisée directement à la Maison de la Famille (MdF) La Parenthèse pour éduquer les femmes enceintes et les mères sur l'approche nutritionnelle OLO (œufs + lait + légumes surgelés), en plus de distribuer les aliments pour ces dernières.

Depuis que les subventions de distribution de nourriture à travers la formule OLO ont été coupées, il semble que le CISSS ait repris les représentations/activités dans le réseau. La MdF témoigne son appréciation pour ce programme qui fonde l'estime en soi des femmes enceintes et qui favorise le développement optimal de l'enfant durant la grossesse. Les bienfaits sont multiples et observables.

Il semble qu'un retour collaboratif de la Fondation OLO avec le réseau de la santé ainsi qu'avec les organismes communautaires dédiés aux besoins familiaux et aux bébés serait optimal, pour agencer les offres de services qui se veulent complémentaires (institution - communautaire) dans une approche globale (nutrition, santé, bien-être, accompagnement, milieu de vie, et autres).

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Toutes les mères suivies par l'équipe Jeunes en difficultés, 0-5 ans du CISSS de Lanaudière, qui répondent à certains critères au niveau des revenus, de la scolarité, etc., reçoivent des coupons OLO, soit par la fondation (pour L'Épiphanie), soit par le soutien financier de la Société Saint-Vincent-de-Paul (les autres municipalités). Jusqu'à tout récemment, des groupes OLO se donnaient à la Maison de la Famille La Parenthèse et un déjeuner est offert aux participantes, en plus d'avoir accès à une halte-garderie sans frais. Fait à noter : plusieurs de ces participantes OLO s'inscrivent par la suite à un atelier sur l'estime de soi offert par le CISSS de Lanaudière dans les locaux de la Maison de la Famille (avec service de halte-garderie gratuit).

De plus, les personnes sont régulièrement référées vers la Cuisine collective La Joyeuse Marmite afin de cuisiner collectivement des purées pour bébés. Plusieurs s'inscrivent ensuite aux ateliers réguliers de l'organisme, favorisant ainsi la saine alimentation et la sécurité alimentaires. En parallèle, Fin à la faim... soutien spécifiquement, par le biais d'un programme de subvention du CISSS de Lanaudière (SIPPE), de jeunes parents âgés de 18 à 30 ans, vivant une situation précaire et qui sont parents d'enfants de moins de 5 ans.



13.4. Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire

Montant total : 308 000\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Élargir l'accessibilité (aux organismes communautaires entre autres) à la formation en hygiène et salubrité en contexte d'aide alimentaire. Cette formation, qui sera rendue accessible en ligne, sera offerte en français et en anglais.

État de la situation actuelle (2023) : Nous n'avons que peu d'information concernant l'impact de cette mesure de manière concrète au niveau local, voire régional. L'organisme des Cuisines collectives La Joyeuse Marmite, groupe de cuisine favorisant l'apprentissage vers l'autonomie alimentaire et l'amélioration de saines habitudes de vie, n'a pu bénéficier de quelconque financement de cette enveloppe, puisque ce dernier n'est pas défini comme un organisme de distribution alimentaire.

Dans la MRC de L'Assomption (2018) : Chez Fin à la faim..., à différentes époques, un certain nombre de bénévoles ont suivi cette formation et 2 ou 3 bénévoles sont ciblés pour la suivre en 2018.



13.5. Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans

Montant total : 5M\$ sur 5 ans - Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ce que c'est : Soutenir financièrement les activités de l'organisme La Table des chefs dont la mission est d'orienter davantage les surplus alimentaires (hôtellerie, restauration, institutionnel) vers les personnes en situation de pauvreté, par l'intermédiaire des banques alimentaires, et d'initier plus de jeunes à la cuisine et à la saine alimentation.



État de la situation actuelle (2023) : D'après nos sources, aucun de nos organismes n'a reçu de financement via cette mesure. Malgré ce constat, les Cuisines collectives La Joyeuse Marmite entretient des partenariats avec certaines écoles du Centre de services scolaire des Affluents pour des activités parascolaires offertes aux 15 à 21 ans dans un objectif de cuisiner pour redonner au suivant. En développant leurs compétences culinaires, les jeunes ont ensuite l'occasion de fournir des repas pour certaines personnes dans une situation de précarité, incluant la clientèle de l'organisme Travail de Rue Repentigny. La Joyeuse Marmite accueille aussi des élèves de 5e année de l'École Saint-Guillaume de l'Épiphanie en les initiant à la préparation de plats qu'ils peuvent ensuite ramener à la maison.

Notons que la pandémie, la perte d'employés et la reconstruction de liens partenariaux post-pandémie a grandement affecté les opérations et services des Cuisines collectives. En date de rédaction de ces lignes, l'organisme a pu faire l'embauche d'une nouvelle ressource dédiée à la gestion de son point de service de L'Épiphanie, localisation qui a grandement souffert des dommages collatéraux cités plus hauts en termes de stabilité de services.

La Maison des jeunes de L'Assomption organise quant à elle des soirées cuisines en partenariat avec les Cuisines collectives dans lequel des ateliers culinaires sont engagés à travers un thème de discussion valorisant les échanges. Une autre activité de la MDJ est consacrée à la préparation de recettes culinaires dans ses locaux par les jeunes avec des surplus congelés qui servent de lunchs et soupers pour ces derniers lorsque le besoin se présente.

(Suite)

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Au cours de l'année 2017, Fin à la faim... a fait des démarches afin d'être bénéficiaire de l'organisme « La Tablee des chefs » pour obtenir des surplus de repas et éviter le gaspillage alimentaire, en plus de pouvoir offrir à leur clientèle une plus grande variété de produits. Ils ont reçu comme réponse qu'il n'y avait pas de donateurs, dans notre secteur mais Fin à la faim... apparaît tout de même comme bénéficiaire de La Tablee des chefs sur leur site Internet. Certaines Maison des jeunes offrent des ateliers-bouffes afin de favoriser la saine alimentation et l'autonomie des adolescents. Un autre projet collectif issu des démarches du Chantier Persévérance scolaire, « Chefs de famille », ciblait depuis 2013 le développement de compétences culinaires des ados, en faisant des « chefs » pour la famille. La Cuisine collective La Joyeuse Marmite a eu pendant 7 ans des fonds en sécurité alimentaire, soutenus par le CISSS de Lanaudière, pour des groupes de cuisines avec des jeunes de 5e et 6e année du primaire dans le cadre d'une activité parascolaire ainsi que pour des jeunes en soutiens émotifs dans un projet de type « donner au suivant ».

14. Favoriser l'égalité des chances

14.1. Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé

Montant total : 40,6M\$ sur 5 ans - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutien financier aux commissions scolaires pour le développement et l'achat de matériel pour l'ouverture de classes de maternelle dès quatre ans en milieu défavorisé.

État de la situation actuelle (2023) : La Maison de la Famille La Parenthèse (Repentigny et L'Assomption) offre un environnement de préparation aux 0-4 ans avant que ceux-ci entrent à la garderie. En offrant ce lieu de transition qui permet aux jeunes de développer leurs habilités personnelles et interpersonnelles, la MdF outille les prématernelles pour faciliter leur intégration à travers les services offerts (halte-garderie, ateliers, activités, jeux éducatifs, etc.). Le langage, la communication des émotions, ainsi que les capacités motrices sont développés pour permettre aux filles et garçons de 0-4 ans de s'ouvrir au partage, au vivre-ensemble avec les autres enfants pour prévenir les situations difficiles en garderie/maternelle.

Sur une autre note, la MdF remarque que les listes d'attentes pour diagnostiquer des enfants avec des troubles d'apprentissages ou de santé mentales sont longues et que les délais s'étirent, ce qui impacte le développement des enfants qui ne peuvent être pris en charge rapidement et laissent les parents au dépourvus. Les éducatrices spécialisées de la MdF ne peuvent diagnostiquer les enfants, mais offre du soutien sous plusieurs formes pour les parents (écoute, conseils, référencement vers ressources externes).



Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : La Commission scolaire des Affluents offre actuellement sur son territoire (Sud de Lanaudière) des classes de maternelle dès 4 ans pour des enfants déjà identifiés présentant des besoins particuliers. Les Centre de la Petite Enfance (0-5 ans) servent également de dépisteurs auprès des parents et agissent comme partenaires aux ressources externes spécialisées dans ce genre de situation. Il est concevable que cette mesure cible le dépistage précoce de troubles d'apprentissages ou langagiers, mais, comme ce fut le cas dans la dernière décennie, on dépiste beaucoup mais n'avons pas de ressources pour s'en occuper...

Depuis 2 ans à la Maison de la Famille La Parenthèse, des ateliers élaborés par une éducatrice spécialisée, « Petits galopins », sont offerts pour les enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas de garderie ou qui sont défavorisés au niveau social. L'approche ne se veut pas contraignante et l'efficacité des ateliers semble faire ses preuves, tant auprès des parents que des enfants lors de leur entrée en maternelle 5 ans.

14.2. Accroître l'accès aux services de garde

Montant total : 65M\$ sur 5 ans – Ministère de la Famille(MF)

Ce que c'est : Augmenter, à compter de janvier 2020, la période d'exemption de frais de services de garde (passant de 2,5 à 5 jours par semaine). Présentement, les parents prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours ou qui participent au Programme objectif emploi peuvent bénéficier gratuitement de services de garde selon certaines conditions pendant 2,5 jours par semaine en assumant toutefois la pleine contribution pour les journées supplémentaires.

État de la situation actuelle (2023) : Certains enfants qui tombent entre les mailles du filet à cause de la situation parentale, des lacunes du système de santé et du rejet de garderies existantes se retrouvent parfois à la Maison de la Famille de Repentigny.

L'organisme communautaire se voit donc comme une aide de dernier recours pour les familles et enfants les plus démunis en ayant des ressources limitées. Il est relevé que les processus pour faire entrer les enfants en garderie sont de plus en plus complexes et compétitifs, les parents allant jusqu'à rédiger des curriculum vitae pour s'assurer une place pour leur jeune.



14.3. Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles

Montant total :9,4M\$ sur 5 ans -Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Partenariat avec le Club des petits déjeuners du Québec qui sert des déjeuners dans les écoles dans les milieux défavorisés.

État de la situation actuelle (2023) : La CDC notait l'absence de partenariats avec le Club des petits déjeuners du Québec dans la MRC en 2018. Depuis janvier 2019, nous avons été informés que le programme a été implanté dans deux écoles primaires de L'Épiphanie, qui bénéficiaient déjà de services de distribution de collations par l'organisme Les Collatines de L'Épiphanie. Une cohabitation complémentaire a pu être initiée jusqu'aux abords de la pandémie en 2020, mais les conditions sanitaires, couplées aux pouvoirs décisionnels d'une nouvelle direction scolaire, a fait revoir à la baisse les opérations de l'organisme communautaire autonome. Ces facteurs pèsent lourdement sur la pérennité des Collatines, née d'une initiative parentale locale, au profit du Club des petits déjeuners.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : À notre connaissance, aucune initiative avec le Club des petits déjeuners du Québec n'est connue dans notre MRC mais il existe plusieurs initiatives similaires qui utilisent l'expression « club des petits déjeuners » dans les écoles primaires de la MRC de L'Assomption qui se financent autrement.



Mesure 15 - Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme

15.1. Implanter le Programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités

Montant total : 900 000\$ sur 5 ans -Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutenir le service-conseil et autres services du Programme Accès-Loisirs afin que les responsables du programme puissent répondre positivement aux demandes d'implantation leur étant adressées et mettre à jour les outils ainsi que le site Web laissés à la disposition des organismes et des municipalités qui appliquent ce programme.

État de la situation actuelle (2023) : Selon les informations reçues, le Programme Accès-Loisirs est disponible dans la MRC L'Assomption par les points de service localisés à Saint-Sulpice (Centre Léo Chaussé), ainsi qu'à l'Épiphanie (Société Saint-Vincent de Paul).

Notons que les organismes communautaires travaillant auprès de personnes handicapées ou en situation de handicap révèlent une forte demande de leurs membres et des familles pour développer et participer à des activités de sports et loisirs adaptées. La Société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL) à Repentigny met en œuvre des initiatives culturelles (partenariats avec le Théâtre Hector-Charland et la Salle Rolland-Brunelle pour l'obtention de billets gratuits), de divertissement général et sportives (par exemple de hockey adapté) auprès de ses membres.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Dans Lanaudière, ce budget est remis à la Corporation Sports-Loisirs Lanaudière dont le siège est à L'Épiphanie. Une part de ce budget en regard au Programme Accès-Loisirs était remise dans les dernière années à l'Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées de Lanaudière (ARLPHL). La part de ce budget à l'ARLPHL a été retenue par la Corporation en 2016. L'ARLPHL a présentement un financement triennal exceptionnel (projet pilote à moindre financement) du Conseil du Trésor du Québec en vue du développement d'un programme de loisirs spécifique aux personnes handicapées. Le Programme Accès Loisirs est également disponible à L'Assomption (avec la ville, la Maison La Trace et la Société Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)),ainsi qu'à L'Épiphanie (avec la ville et la SSVP). À Repentigny a choisi de financer elle-même son programme de soutien aux loisirs avec le Programme Expérience Loisirs.



15.2. Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées

Montant total : 586 000\$ sur 5 ans – Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Afin de favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisirs, culturelles et touristiques, soutenir financièrement la création et la promotion d'une carte d'accompagnement officielle dans ces domaines. Sur présentation de cette carte, les partenaires associés accorderont la gratuité d'entrée à l'accompagnatrice ou l'accompagnateur des personnes handicapées âgées de cinq ans et plus. Cette carte remplacera la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) qui est actuellement détenue par quelque 25 000 personnes handicapées au Québec.

État de la situation actuelle (2023) : La carte VATL, maintenant remplacée par la Carte accompagnement loisir (CAL), permet à une personne handicapée d'obtenir un accès gratuit pour certaines activités à la personne accompagnatrice. L'avancée a été bien reçue des organismes œuvrant avec la clientèle concernée, mais les défis de transports, d'accessibilité et de reconnaissance sont toujours manifestes.

Prenons l'exemple d'une personne en chaise roulante dont l'accompagnateur reçoit son billet de cinéma gratuit. La personne avec un handicap devra tout-de-même payer son entrée, potentiellement déboursier deux fois pour des collations (elle et son accompagnateur) et pour une partie du transport. L'effet d'incitatif se voit donc facilement contrecarré par d'autres coûts qu'une personne seule, sans handicap, n'aurait pas à déboursier.

Des organismes, comme la Société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL) à Repentigny, voient leurs membres adhérer au programme Accès au divertissement pour 2 à travers la carte Accès2 aux mêmes finalités que la CAL.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Modification et transfert de responsabilité ministérielle d'un programme gratuit créé par un organisme communautaire en Mauricie (Vignette VATL). Divers enjeux, positifs et négatifs, autour de ce changement : accessibilité augmentée, privatisation d'un service gratuit, création d'isolement selon les tarifs, admissibilité aux programmes à partir de 5 ans (présentement 12 ans). Un exemple de difficulté actuelle : selon l'événement, si le Théâtre Hector-Charland (THC) n'est pas le promoteur de l'événement, il arrive que le promoteur qui loue le théâtre refuse la Vignette malgré l'accessibilité habituelle offerte par le THC dans le cadre de ce programme.



15.3. Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées

Montant total : 2.6M\$ sur 5 ans – Ministère de la Culture et des Communication (MCC)

Ce que c'est : Soutenir des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les projets s'appuieront sur la culture comme moteur d'action et seront de type participatif selon une approche d'autonomisation pour les personnes et les communautés impliquées.

État de la situation actuelle (2023) : Malgré un manque d'information, nous réitérons la conclusion émise au sein de l'analyse de 2018. Nous estimons préférable d'allouer un financement pour des initiatives d'inclusion sociale qui sont déjà en opération dans notre MRC à travers la mission d'organismes communautaires locaux que de dédoubler des services via de nouveaux projets d'organismes culturels.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Plusieurs organismes membres de la CDC effectuent déjà ce type d'action, non-financé spécifiquement, à même leur mission de base, dans une optique d'inclusion sociale, d'éducation populaire et de reconnaissance de compétences des personnes vulnérables ou marginalisées. En exemple : par le biais d'une activité de peinture, certains membres de l'Association des personnes handicapées physiques rive nord (APHPRN) ont été reconnus officiellement par le Cercle des artistes-peintres et sculpteurs du Québec (CAPSQ) à titre d'artistes-peintres professionnels. Le Tournesol de la Rive Nord a également offert aux personnes ayant une problématique de santé mentale des sessions d'art, effectuées par un pair qui, avec le soutien de l'organisme, termine actuellement son baccalauréat en arts visuels et médiatiques.

Il serait souhaitable que ces fonds priorisent ce type d'intervention plutôt que de stimuler des initiatives non-existantes dans des organismes culturels. Autre exemple : Les Amis de la déficience intellectuelle Rive Nord qui effectuent des activités d'improvisation en collaboration avec l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur, favorisant l'intégration sociale de leurs membres tout en effectuant de l'éducation populaire en luttant contre les préjugés auprès des adolescents.



Mesure 16 – Favoriser une justice plus humaine

16.1. Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale

Montant total : 300 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Améliorer la formation et le partage d'expertise entre les intervenants en justice et en santé mentale pour mettre en place des mesures de rechange à la judiciarisation. Élaborer et mettre à jour en continu un guide d'intervention et de meilleures pratiques en justice et en santé mentale. Contribuer au déploiement et à l'adaptation en région des programmes de proximité développés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux.

État de la situation actuelle (2023) : Le Programme de mesures de rechange général (PMRG) a préalablement été implémenté de manière pilote dans Lanaudière sous Équijustice Lanaudière Sud et d'autres acteurs sectoriels. En tant qu'alternative judiciaire cherchant à réparer les préjudices en considérant les besoins de la victime et de l'accusé, le PMRG a démontré une efficacité sur le taux de récidivisme, sur le développement du lien de confiance envers la justice et le processus d'accompagnement. Ce Programme est désormais déployé sur une bonne partie du territoire national.

Équijustice Lanaudière Sud sera encore à l'avant-garde d'un nouveau projet d'accompagnement judiciaire pour les familles et proches d'une personne accusée marquée par une maladie mentale dans le cadre de l'application de la Loi P-38 sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. Ce nouveau service devrait voir le jour à partir de février 2023.

En collaboration avec les acteurs de la MRC de L'Assomption, dont le Service de Police de Repentigny, Équijustice s'engage localement par des représentations stratégiques dans certains lieux ciblés (HLM pour élaborer les techniques de gestion de conflits entre colocataires, dans les écoles pour édifier les ressources judiciaires disponibles, etc.).

Le Tournesol Rive-Nord, organisme communautaire et alternatif en santé mentale depuis plus de 30 ans, produit et distribue des dépliants référentiels et de prise en charge pour les corps policiers de Repentigny et de L'Assomption-St-Sulpice pour faciliter leurs interventions avec des personnes vivant avec un problème de santé mentale. L'organisme identifie toutefois une faible motivation des policiers (agents et cadres) à collaborer avec le Tournesol, collaboration ayant un potentiel de référencement, de coordination et d'accompagnement accru pour le bien-être d'individus dont les conditions sont connues par l'organisation communautaire.

À une autre échelle, la Société de l'Autisme région Lanaudière (SARL) dispensent aussi des formations permettant d'outiller et de sensibiliser le corps de Police de la ville de Terrebonne dans leurs interventions avec une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Il existe une entente de collaboration qui touche cette mesure entre le Service de police de Repentigny et le CISSS de Lanaudière (projet pilote depuis plus d'un an, est maintenant une entente formelle signée en décembre 2017). L'objectif est de porter assistance aux personnes vulnérables en combinant l'intervention à domicile d'une travailleuse sociale et d'un policier communautaire pour certains cas particuliers (santé mentale, personnes âgées, etc.). L'Avenue, justice alternative collabore dans Lanaudière (avec Palais de justice de Joliette, le Service correctionnel du Québec, la Direction des poursuites criminelles et pénales, le CAVAC, etc.) à un projet pilote (dans 4 régions au Québec) : le Programme de mesures de rechange général qui s'adresse aux adultes, incluant les personnes ayant des problématiques de santé mentale.



16.2. Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle

Montant total : Autofinancement - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Réviser le tarif lié à l'aide juridique pour que les personnes admissibles puissent avoir accès, par l'intermédiaire d'avocats de pratique privée, aux modes de règlement à l'amiable en matière civile ainsi qu'au Programme de mesures de rechange, en matière criminelle.

État de la situation actuelle (2023) : Équijustice demeure la ressource principale aux niveaux local et régional dont la mission première est la justice alternative dans une démarche de réparation envers les victimes, les contrevenants et la communauté. Par l'entremise de la médiation citoyenne (offerte gratuitement sous certains critères) et de pratiques adaptées, l'organisme est reconnu dans le milieu pour offrir des solutions humaines au domaine pénal.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : En lien avec cette mesure, et pour l'ensemble de la population, L'Avenue, justice alternative offre à même son financement à la mission un service gratuit de médiation citoyenne répondant aux critères du Code de procédure civile. En matière criminelle, L'Avenue est la seule organisation dans la MRC à offrir le Programme de mesures de rechange à la judiciarisation, au niveau jeunesse depuis 1984, et auprès des adultes en projet pilote, tel que mentionné à la mesure 16.1.



16.3. Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Montant total : 200 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2020 en soutenant la conception, puis la réalisation d'outils de formation et de guides de meilleures pratiques. Destinés aux percepteurs des amendes et aux organismes communautaires chargés de l'exécution des travaux compensatoires pour les cas où la possibilité de suivre une formation ou de recevoir des services de santé et des services sociaux, dans une optique de réhabilitation ou de réinsertion sociale, peut alors s'avérer une solution plus appropriée que les travaux compensatoires.

État de la situation actuelle (2023) : La dynamique est toujours la même que celle recensée en 2018 par l'intermédiaire d'Équijustice.

Dans la MRC de L'Assomption (2018) : En ce qui a trait aux travaux compensatoires suite à une judiciarisation municipale, L'Avenue, justice alternative reçoit les jeunes de 14 à 17 ans tandis que les adultes sont supervisés par le Centre de bénévolat de Laval. Plusieurs organismes communautaires, publics et parapublics collaborent avec L'Avenue pour la réalisation des travaux compensatoires.

Mesure 17 - Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté

Montant total : 1,8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale(MTESS)

Ce que c'est : Investir dans l'amélioration des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en offrant des formations en développement de ces compétences, notamment sur le plan de la sécurité numérique, à l'intérieur des locaux de Services Québec.

État de la situation actuelle (2023) : Le Centre d'action bénévole de L'Assomption offre tous les mercredis matin des ateliers Internet de 3 heures pour les débutants de manière à pouvoir utiliser cet outil efficacement et sécuritairement. L'organisme offre aussi des formations et des conférences, offertes pour les bénévoles et le personnel, sur des thèmes tels que la cybersécurité, les différentes plateformes informatiques, ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux via un partenariat avec le Centre régional de formation de Lanaudière (CRFL).

Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL) dispense aussi des formations numériques permettant à ses clientes d'aiguiser leurs connaissances et leurs compétences vis-à-vis des logiciels et des procédures virtuelles en lien avec le domaine professionnel. Dans les dernières années, le CIPL a multiplié des demandes de financement pour soutenir ces ateliers qui sont préparés à « bout de bras », notamment grâce à un soutien financier du bureau local de l'ancienne députée de Repentigny, Mme Lise Lavallée.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : À même son financement à la mission, L'Univers des mots (alphabétisation), offre de la formation de base en informatique sans frais, dans une optique de développement des compétences technologiques de base. Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL) offre également sans frais des formations informatiques ciblant la mise à niveau des compétences en lien avec les logiciels d'affaires communs au marché du travail, dans une optique de perfectionnement de compétences pour un retour en emploi ou aux études (financement programme préparatoire en emploi et PARSIS 2010- 2015).

Aussi offert par le CIPL, Ordi-Aînés est un programme de formation qui transforme des bénévoles en agents multiplicateurs : les bénévoles sont formés pour offrir à leur tour des formations aux aînés sur l'utilisation et les fonctionnalités pratiques des tablettes numériques. Cela permet de développer les compétences technologiques des aînés afin de favoriser leur inclusion sociale et numérique en regard à certains services publics en ligne (financement fédéral initial de 3 ans - PNHA, s'autofinance depuis 2012).

Nous savons également que le Service bénévole comté L'Assomption offre des formations sur tablettes aux aînés et que les bibliothèques de Repentigny l'offre également. Nous saluons aussi le fait que le CIPL a été sollicité par la Ville de Charlemagne pour offrir ce type de formation dans sa programmation municipale.



Mesure 18 - Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale

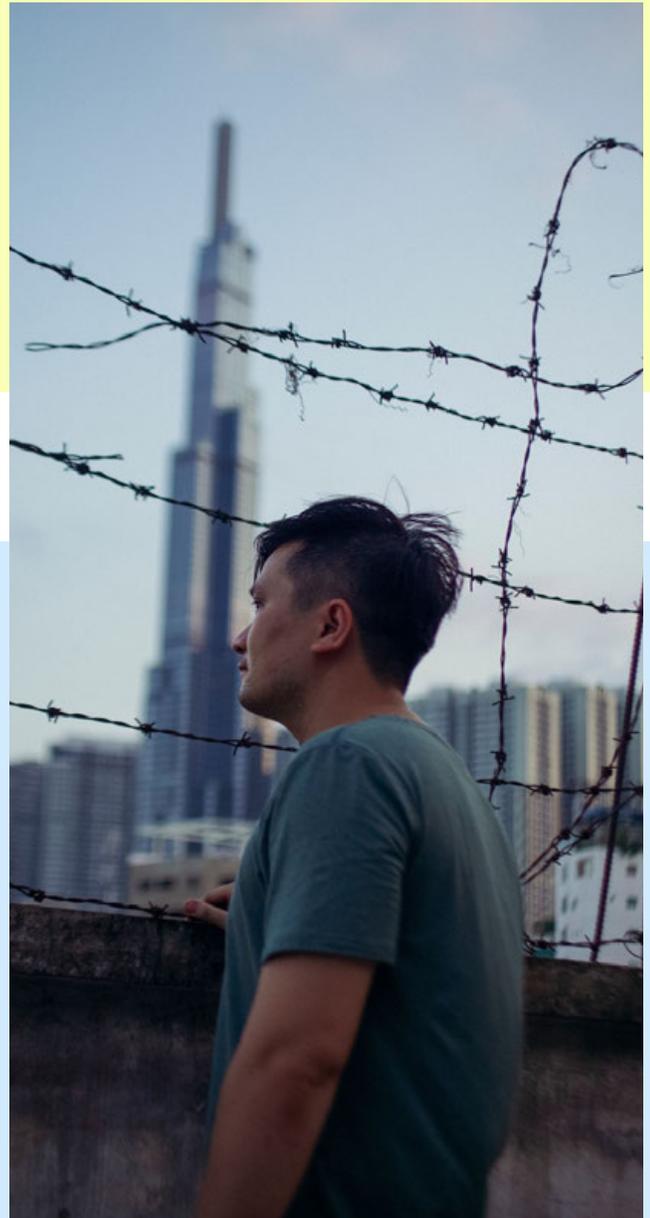
Montant total : 100 000\$ (ponctuel) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Confier un mandat au Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale afin de proposer des indicateurs permettant de suivre l'évolution des préjugés et de reconnaître les mécanismes d'exclusion. Des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale seront associées à la démarche afin de mieux comprendre les obstacles auxquelles elles font face.

État de la situation actuelle (2023) : Nous n'avons pu colliger d'information précise sur cette mesure. Nous remettons en surface l'analyse de la CDC publiée en 2018.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : La majorité des organismes sociocommunautaires effectuent des activités de lutte aux préjugés, intégrées à même leur mission de base. Selon les domaines particuliers de leur mission, certains ont développé une expertise en la matière mais doivent se limiter dans leurs actions face aux manques de ressources, tant dans l'exécution des actions que dans l'évaluation de leurs impacts. Nous citons en exemple l'organisme Fin à la faim... qui organise des journées de bénévolat avec des enfants d'âges primaire afin de les sensibiliser à la réalité des personnes vulnérables.

Certaines tables locales de concertation ciblent également la sensibilisation de la population en lien avec divers préjugés : par exemple, la Table Solidarité-Pauvreté MRC de L'Assomption souligne à chaque année, le 17 octobre, la Journée mondiale du refus de la misère avec des activités publiques et une couverture médiatique locale.



Mesure 19 - Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

19.1. Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire

Montant total : 4,5M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale(MTESS)

Ce que c'est : Bonifier graduellement le budget du Programme de soutien financier des corporations de développement communautaires, ce qui permettra de rehausser le financement à la mission des corporations existantes et d'en soutenir de nouvelles.

(Suite)





État de la situation actuelle (2023) : Le financement à la mission de notre CDC a évolué au fil des ans : de 47 000\$ par année (montant fixe depuis 2012), la CDC s'est vue décerner au fil des ans des augmentations ponctuelles, par amendements de protocole, pour finalement arriver à un financement annuel à la mission (PSCDC) de 76 834\$ en 2022.

Le soutien supplémentaire accordé dans le cadre de cette mesure du PAGIEPS aura permis à la CDC de maintenir en place son unique employé permanent. L'effet levier de cette augmentation a permis à la CDC de consacrer un peu plus de temps en réponse à sa mission et aux besoins du milieu plutôt que de devoir s'en tenir à des objectifs de projets spécifiques. Notons particulièrement l'importance et l'impact indéniable de cette possibilité (plus de temps sur la mission) pour le soutien et les actions lors de la crise pandémique et pour pallier aux impacts des mesures de confinements, impacts qui perdurent encore en 2023 sur les populations les plus vulnérables malgré le retour vers un certain "nouveau normal".

Notons qu'au-delà des mesures du PAGIEPS, le financement annuel récurrent à la mission (PSCDC) est passé dans la dernière année à 160 000\$ grâce à deux mesures du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), lancé en mai 2022.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : La CDC MRC de L'Assomption a présentement un financement à la mission récurrent de 47 000\$ par année depuis 2011-12, non-indexé depuis ce temps. En plus de la Table nationale des CDC (TNDCDC), il y a 63 CDC au Québec et 39 ont un financement annuel de 70 000\$, montant qui n'a pas été indexé depuis plusieurs années. 15 CDC ont, comme nous, 47 000\$ et 6 CDC accréditées dans les 5 dernières années n'ont aucun financement à la mission.

19.2. Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux

Montant total : 50,7M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Rehaussement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) qui soutient le financement à la mission des organismes de défense collective des droits ainsi que de trois regroupements nationaux d'organismes multisectoriels (RQ-ACA, RABQ, RQDS) ainsi que neuf organismes "sans port d'attache" (jusqu'à ce qu'un ministère ou un organisme gouvernemental en assume la responsabilité).

État de la situation actuelle (2023) : L'impact et l'influence des regroupements nationaux dans un contexte local, régional et provincial peuvent bénéficier aux organismes communautaires membres de la CDC. Il peut être question de publications, de revendications officielles ou d'autres formules permettant de sensibiliser, de promouvoir et de solidariser le mouvement communautaire à plusieurs échelles et dans plusieurs domaines d'application. Prenons par exemple le Guide de l'action communautaire autonome (ACA) destiné pour les municipalités (produit par le RQ-ACA en 2022) synthétisant les principes, fondements et lignes directrices de l'ACA pour informer les acteurs municipaux.

En ce qui a trait à la situation de financement de L'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) MRC de L'Assomption de 2018, l'organisme est maintenant financé à la mission de manière plus régulière mais doit toutefois opérer une part de ses activités par des appels de projets, dons et via d'autres canaux limités.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : L'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) est un organisme de défense collective des droits reconnu dans le cadre du FAACA mais est une des rares AQDR à n'avoir jamais reçu aucun financement à la mission.

Mesure 20 - Appuyer la recherche et l'évaluation en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

20.1. Soutenir la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Montant total : 2,7M\$ (ponctuel) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Réaliser des projets de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale et mettre sur pied des activités de recherche sur la base du programme Actions concertées de recherche du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (ce programme sert au financement par subvention de projets de recherche par thématiques et sur appel de projet).

État de la situation actuelle (2023) : La situation est globalement calquée à celle de l'analyse de 2018 dans la MRC.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale (CERESO) est une instance issue du CEGEP régional de Lanaudière – constituante de L'Assomption qui peut accompagner les projets de recherche locaux et régionaux.

Par ailleurs, le manque de constituantes universitaires et de programmes de type "social" sur notre territoire limite notre capacité locale à faire des recherches académiques.



20.2. Appuyer une recherche universitaire sur les retombées d'un programme ou protocole d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale

Montant total : 400 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Évaluer l'efficacité de 11 programmes ou protocoles d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale qui ont été mis en place à la Cour du Québec et dans des cours municipales (principalement Montréal) par différents intervenants locaux.

État de la situation actuelle (2023) : Aucune retombée significative de cette mesure n'est perçue par les organismes communautaires locaux.

20.3. Évaluer le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

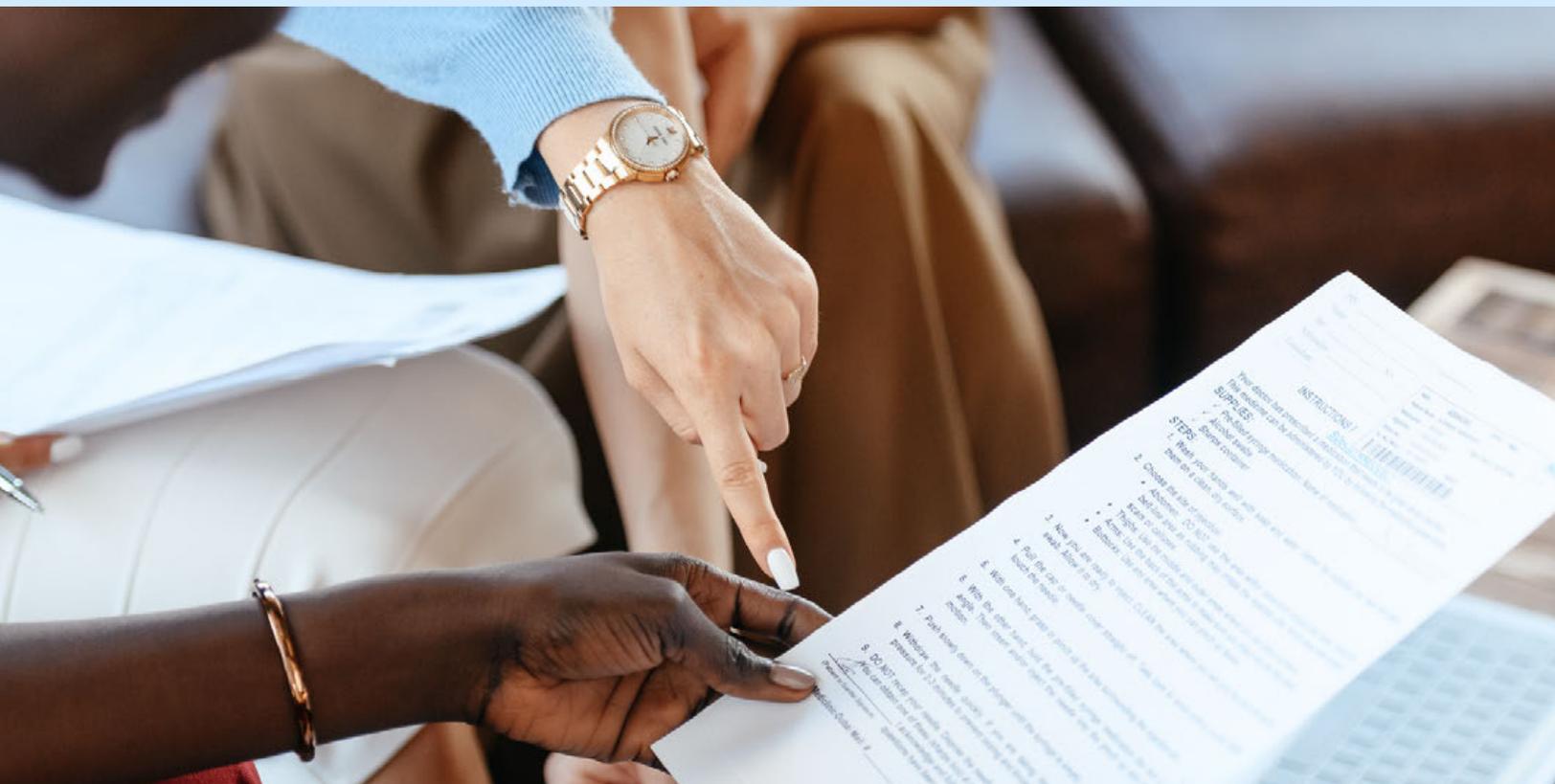
Montant total : 250 000\$ (ponctuel) – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : L'évaluation du présent plan d'action s'inscrit en continuité avec celle réalisée dans le cadre du deuxième plan d'action (PAGSIS).

État de la situation actuelle (2023) : Nous espérons que cette présente analyse locale de 2023 portant sur l'impact du PAGIEPS dans la MRC de L'Assomption, construite autour d'une première recension en 2018 des acteurs du milieu communautaire suite au lancement du Plan, pourra alimenter les réflexions du gouvernement pour son exercice d'évaluation et pour les prochaines mesures de déploiement à envisager à l'égard d'un prochain PAG en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Rappel - Dans la MRC de L'Assomption en 2018 : Dans son rapport d'évaluation concernant les deux derniers plans d'action gouvernementaux dans le cadre de la stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale [9], le Ministre conclut, en général au Québec, que « Les familles ont particulièrement bénéficié de ces mesures qui ont été reprises dans le PSIS. Le dernier plan se distingue du premier par l'importance des sommes attribuées à la lutte contre la pauvreté (7,1 milliards de dollars comparativement à 4,5 milliards de dollars), par le soutien renforcé aux actions locales et régionales par l'entremise du FQIS, par la mise en place d'un dispositif visant à atténuer l'effet des hausses de tarifs sur les personnes à faible revenu et par des investissements importants en matière de logements abordables ».

Par contre, le rapport mentionne également que « L'amélioration du revenu disponible des familles compte parmi les réussites des actions du gouvernement, mais l'augmentation générale du nombre de personnes à faible revenu, la stagnation du revenu disponible des personnes seules et des couples sans enfants, tout comme l'importance du nombre de personnes seules sans contraintes à l'emploi, faiblement scolarisées et plus âgées prestataires de l'aide sociale, demandent de poursuivre les efforts et de trouver des solutions appropriées à leur situation. »



[9] Rapport du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013 - MTESS, Novembre 2014.

CONCLUSION

La réalisation du 2e Plan de lutte 2010-2015 (PAGSIS) a été évaluée en partie dans Lanaudière avec 5 autres régions administratives dans le cadre d'une recherche soutenue par le Fonds de recherche – Société et Culture du Québec [10].

Outre les pistes d'actions proposées pour l'avenir, la conclusion du rapport signale que « Les acteurs régionaux et locaux ont beaucoup avancé dans la dernière décennie en termes dans leur pratique d'action concertée intersectorielle. Pour continuer à avancer sur le chemin qui reste à parcourir et réussir à instaurer une nouvelle gouvernance des communautés et maximiser les efforts pour la lutte contre la pauvreté, il faudra maintenant s'attarder aux transformations institutionnelles en ce qui a trait à la gouvernance gouvernementale. »

La même année, dans son propre rapport ministériel sur les résultats de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2002-2013 [11], on y mentionne que « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a aussi pris une autre dimension avec la signature des Alliances pour la solidarité, finançant notamment des projets structurants à l'échelle régionale et locale. Parce que cette lutte exige que la communauté se concerte autour d'un plan d'action régional, la réunion d'acteurs en provenance de différents milieux mettra les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale au cœur de leur développement socioéconomique. »

Notons aussi que « Les actions accomplies par le gouvernement et la collectivité se sont davantage concentrées sur trois des cinq buts retenus dans la Loi : l'amélioration du revenu disponible, la lutte contre les inégalités sociales et la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. De ce fait, bien qu'il faille poursuivre en ce sens, des actions visant la promotion du respect et de la dignité des personnes en situation de pauvreté, la lutte contre les préjugés à leur égard et le développement et le renforcement du sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale gagneraient à être entreprises dans les prochaines années. »

Conclusion - Dans la MRC de L'Assomption... en 2023

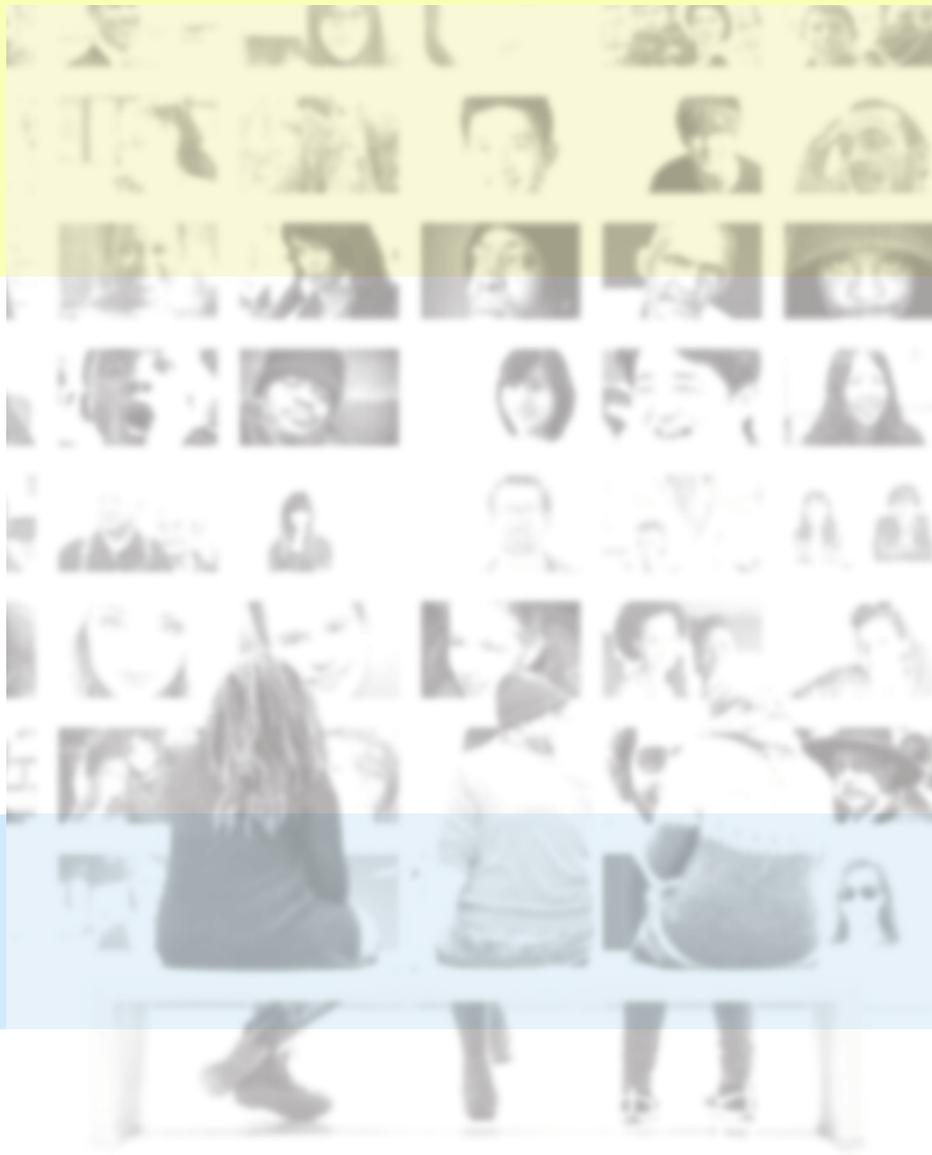
Localement, nous espérons qu'une évaluation nationale permette de questionner les mécanismes et méthodes utilisés pour le déploiement des mesures, afin de développer l'efficacité des efforts tout en maximisant les ressources humaines et financières mobilisées par un tel Plan. Nous souhaitons que cette évaluation prennent en considération les impacts réels plutôt que la simple mesure des résultats, avec des pratiques évaluatives plus efficaces (axées sur les impacts) plutôt que socioéconomiques (axées sur les résultats).

Ainsi, en considérant l'ensemble des mesures, selon la présente analyse sommaire, nous constatons que les impacts ciblés de 25 mesures du Plan sur 43 (donc 58%) sont investis activement par les efforts des organismes membres de la CDC. De ce fait, nous croyons que les impacts locaux sur la vulnérabilité auraient été certainement plus prononcés s'il y avait eu un rehaussement supplémentaire au financement à leur mission de base. Donc, généralement de bonnes mesures, mais qui ne peuvent atteindre leurs cibles sans un soutien complémentaire dans une optique d'approche globale et écosystémique.

Par ailleurs, nous espérons que le gouvernement s'ouvre aux potentielles recommandations de la part du milieu communautaire autonome lors de l'élaboration d'un prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au-delà d'une consultation publique, une réelle écoute de **l'ensemble des ministères** au sein de l'appareil gouvernemental est nécessaire et incontournable afin de cesser de proclamer de belles paroles en saupoudrant des fonds. Ce changement permettrait enfin de passer réellement à l'action, globalement, pour des mesures structurantes portant l'espoir concret de tendre vers un Québec plus prospère pour l'ensemble de ses citoyen.nes.

[10] Rapport scientifique intégral - Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative, Chercheur principal : Frédéric Lesemann, Institut national de la recherche scientifique (INRS), Mai 2014.

[11] Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2002-2013 - Rapport du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Gouvernement du Québec - Novembre 2014.



EFFECTUÉE PAR L'ÉQUIPE ET LES ORGANISMES MEMBRES DE LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE MRC DE L'ASSOMPTION
(MARS 2023)